

L'accès des collectivités territoriales aux financements innovants de l'UE pour le développement : mécanismes et opportunités

MAI 2021



© 2021 Cités et Gouvernements Locaux Unis
(CGLU)

Avinyó 15, 08002 Barcelone - Espagne

info@uclg.org | www.uclg.org

Certains droits réservés

L'objectif de cette étude est de fournir des connaissances pratiques et des outils sur les mécanismes financiers innovants de l'UE permettant de soutenir le développement et les activités de coopération décentralisée des collectivités territoriales, de leurs associations et de leurs pairs dans le contexte du nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2021-2027.

Coordinateurs de l'étude :

Serge Allou, Mathilde Penard, Paloma Labbé,
Secrétariat mondial de CGLU

Auteurs :

Jamie Simpson, Euan Crispin, Triple Line
Consulting Ltd

Relecteurs :

Amandine Sabourin, Boris Tonhauser, Hervé
Devavry, Marlène Siméon, PLATFORMA ;
Jean-François Habeau, FMDV

Traduction de l'original anglais en français :

Domenica Maria Pistoia

Conception graphique et mise en page :

Athalía Vilaplana, Kantō Creative, Madrid

Photos :

Couverture : Hari Nandakumar - unsplash.com
Page 9 : Robert Bye - unsplash.com
Pages 12 - 13 : Timon Studler - unsplash.com
Page 15 : Antoine Pluss - unsplash.com
Page 17 : Freestocks - unsplash.com
Page 29 : Mason Dahl - unsplash.com
Page 37 : Anthony Tyrrell - unsplash.com
Page 40 : Svetlana Gumerova - unsplash.com
Pages 42 - 43 : Monica Dorame - unsplash.com
Page 45 : Sandi Benedicta - unsplash.com
Page 56 : Victor Malyushev - unsplash.com

Droits et licences :



L'utilisation de cette publication est soumise aux conditions de la licence Creative Commons « Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions » 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>.

Conformément aux termes de cette licence Creative Commons, il est possible de copier, distribuer, transformer et adapter le contenu de la publication sous quelque format ou support que ce soit, à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales et sous réserve de partager le nouveau contenu dans les mêmes conditions.

Veuillez citer cette publication de la façon suivante : CGLU (2021), L'accès des collectivités territoriales aux financements innovants de l'UE pour le développement : mécanismes et opportunités.

Limitations de responsabilité :

Cette étude est publiée par CGLU. Les observations, interprétations et recommandations qui sont exprimées dans cette étude ne reflètent pas nécessairement les vues de l'ensemble des membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis.



Ce travail a été réalisé avec l'aide financière de PLATFORMA dans le cadre d'un accord stratégique de subvention entre la Commission européenne et le CCRE-PLATFORMA. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de PLATFORMA.

Ce projet est co-financé par l'Union européenne



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

Sommaire

Avant-propos	04
Résumé exécutif	06
Liste des acronymes	10
1. Introduction	11
2. Contexte stratégique	12
A. Le rôle des collectivités territoriales dans la coopération au développement de l'UE	
B. Instruments d'action extérieure du Cadre financier pluriannuel (2014-2020)	
C. Enseignements tirés	
3. Le Cadre financier pluriannuel 2021-2027	18
A. Objectifs stratégiques	
B. Structure et caractéristiques de l'IVDCI - l'Europe dans le monde	
C. Architecture financière et des investissements	
D. Mise en œuvre	
E. Accès des collectivités territoriales au financement	
4. Autres possibilités de financement externe pour les collectivités territoriales	32
5. Résumé et orientations stratégiques	36
6. Recommandations	38
A. Réseaux de collectivités territoriales : des partenaires de facilitation et de soutien	
B. Associations de collectivités territoriales	
C. Collectivités territoriales	
Annexe 1. Fiches d'information sur les programmes de financement externe	46
Annexe 2. Récapitulatif des modalités d'accès des collectivités territoriales aux financements européens	56



Avant-propos

L'Union Européenne et ses États membres ont démontré, au fil des années, qu'ils étaient des alliés déterminants au service du renforcement des collectivités territoriales à travers le monde. Leur reconnaissance du rôle clé des collectivités territoriales et de leurs associations dans les agendas de développement mondiaux et dans la coopération au développement, s'est concrétisée par des programmes et recommandations politiques importants. Dans ce sens, elle a conduit à des accords clés de partenariat stratégique avec les organisations du mouvement municipal international, pilier majeur de la promotion d'institutions locales fortes.

En dépit de cet engagement politique et programmatique, un décalage persiste entre les besoins en capacités des collectivités territoriales et leurs associations et le financement auquel elles accèdent réellement sur le terrain. Des écarts importants existent également entre les engagements de la politique commune de l'Union européenne et les politiques des États membres prises une à une, ainsi qu'au sein d'autres organisations internationales.

Les pouvoirs publics territoriaux sont trop souvent relégués au second plan au sein d'une architecture financière mondiale qui demeure largement conçue par et pour les États. Le manque de ressources aux niveaux local et régional n'a rien de nouveau. C'est une préoccupation première pour de nombreuses villes et régions, notamment dans les pays du Sud, où la demande de services publics et d'infrastructures est la plus pressante. La pandémie de COVID-19 a brutalement rappelé ce manque chronique de financement, mais elle a aussi témoigné de la façon dont les services publics locaux, à condition qu'ils soient financés correctement, peuvent être un rempart de sécurité pour les communautés face à une crise sans précédent.

À mesure que les débats se centrent sur la question de la récupération, les collectivités territoriales à travers le monde ont trois préoccupations majeures : 1. la reconfiguration des priorités autour de la fourniture de services, en tant qu'outils essentiels pour répondre aux défis mondiaux que sont le changement climatique, les inégalités et la santé, et 2. le financement de ces services, le tout soutenu par 3. des institutions bien gouvernées, transparentes et inclusives.

En ayant cela à l'esprit et dans le cadre de notre partenariat stratégique avec l'Union européenne, nous avons le plaisir de présenter cette étude. Tirant les leçons des dispositifs antérieurs, elle définit des pistes concrètes pour nous aider à repenser la manière dont les collectivités territoriales doivent se positionner au sein l'architecture financière de l'UE. Elle souligne également un changement majeur dans la vision de l'UE, qui consiste à mobiliser les investissements du secteur privé et à promouvoir les partenariats pluri-acteurs.

Cette étude paraît à un moment clé alors que vient d'être adopté le nouveau cadre qui déterminera les priorités de financement de l'UE pour les prochaines années.

Sans un soutien continu, il est peu probable que les villes et les régions, notamment les petites villes et les villes intermédiaires du Sud, puissent accéder aux fonds de l'UE destinés au développement local et territorial et aux activités de coopération décentralisée. Pour leur part, les collectivités territoriales, en tant qu'acteurs publics, ont une responsabilité majeure dans le respect de normes strictes de transparence et de redevabilité.

Nous espérons que cette étude servira de catalyseur pour accélérer l'action et renforcer la prise de conscience du rôle que les collectivités territoriales peuvent jouer comme acteurs politiques dans la récupération post-COVID et

la mise en œuvre des agendas mondiaux.

Une relance durable et inclusive n'est possible qu'à la condition que les collectivités territoriales aient le pouvoir et les capacités de fournir des services adéquats, durables et inclusifs, en étant partie à la décision sur la distribution des fonds et en ayant un accès direct à leur gestion, de manière transparente et responsable.

Placer le soin au cœur de toutes les politiques est essentiel pour assurer un développement centré sur les personnes et les territoires. C'est le seul moyen de garantir un développement durable porté par les communautés et soucieux des responsabilités vis-à-vis des générations futures. Voilà la voie à suivre pour un agenda commun, fondé sur les savoirs locaux, et qui réponde aux besoins des personnes et de notre planète.

Cités et Gouvernements Locaux Unis, ensemble avec PLATFORMA, nous tenons prêts à soutenir les pouvoirs locaux et régionaux dans la réalisation des objectifs communs et des valeurs partagées promus par notre partenariat avec l'Union Européenne, tout en protégeant les aspirations des communautés que nos membres servent à travers le monde.



Emilia Saiz
 Secrétaire générale
 Cités et
 Gouvernements
 Locaux Unis



Résumé exécutif

Le rôle et l'importance des collectivités territoriales (CT) dans la politique extérieure de l'Union européenne (UE) et dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) sont de plus en plus reconnus et, dans la pratique, pris en compte dans les programmes de l'UE. Mais, que dire de l'architecture financière de l'UE pour le développement ? Les villes et les régions sont-elles reconnues en tant que bénéficiaires des fonds innovants de l'UE et, dans l'affirmative, comment peuvent-elles y accéder au mieux pour soutenir leurs activités de développement et de coopération décentralisée ? Quelles sont les conditions préalables et les domaines stratégiques sur lesquels les CT et leurs associations (Associations de pouvoirs locaux et régionaux - APLR) devraient travailler pour maximiser leurs chances d'attirer des fonds européens ?

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et PLATFORMA, la coalition paneuropéenne des gouvernements locaux et régionaux, ont uni leurs forces pour engager cette étude, qui vise à fournir des connaissances et des outils pratiques sur ces questions, en cartographiant les mécanismes financiers innovants de l'UE disponibles pour soutenir le développement et les activités de coopération décentralisée des CT, des APLR et de leurs pairs. La présente publication est réalisée alors que l'UE vient d'adopter son Cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021 - 2027. Celui-ci définit les grandes lignes de sa future politique de financement en appui à la relance à la suite de la pandémie de COVID-19 et aux priorités stratégiques à long terme de l'Union.

Dans le contexte de ce nouveau cadre, l'étude identifie les opportunités, les contraintes et les modalités d'accès au financement actuelles et futures pour les CT, ainsi que les mécanismes existants fournis par les différentes institutions financières européennes. Un accent particulier est mis sur l'accès à ces mécanismes, pour les CT et leurs associations, dans les pays du Sud et dans le Voisinage sud de l'UE.

Le rapport comprend cinq parties principales. Après une brève description du champ et des objectifs de l'étude, le rapport présente d'abord un aperçu du contexte stratégique et de la nature et des principaux enseignements de la participation des CT à la coopération européenne au développement au cours des sept dernières années (2014 - 2020). Il souligne les engagements politiques clés de l'UE en faveur d'une plus grande reconnaissance du rôle des CT dans la coopération au développement, contenus dans plusieurs documents majeurs tels que la Communication de 2013 sur l'autonomisation des autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus efficaces en matière de développement, suivis de la promotion d'une Approche territoriale du développement local (ATDL) et du Consensus européen pour le développement de 2017.

L'engagement de l'UE à soutenir les CT s'est également reflété dans un certain nombre d'instruments d'action extérieure, dont l'Instrument de coopération au développement. Ce dernier comprenait une ligne thématique consacrée aux organisations de la société civile et aux autorités locales (OSC-AL), à travers laquelle l'UE a financé plus de la moitié des actions des CT, avec une attention particulière portée à la gouvernance, la participation et la décentralisation. En contrepoint, l'étude met également en évidence un certain nombre de lacunes découlant du précédent cadre financier, notamment le manque de dialogue institutionnalisé avec les Délégations de l'UE et les APLR, un faible niveau d'intégration et de coordination entre les instruments, une capacité technique limitée des CT et des stratégies nationales de développement urbain et de décentralisation limitant souvent la prestation de services durables par les CT.

Dans la troisième et la quatrième section, le rapport se penche sur le nouveau cadre financier pour 2021 - 2027, ainsi que sur les opportunités de financement innovantes

actuelles et émergentes disponibles pour les CT et les APLR. Le nouveau CFP pour 2021 - 2027 reflète l'évolution de la vision stratégique de l'UE vers un rôle plus important dans le monde en tant que nouvelle « Commission géopolitique », ainsi que le besoin de souplesse et de simplification des instruments pour agir rapidement et de façon adaptée aux tendances futures du financement mondial. Une attention particulière est accordée à l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - L'Europe dans le monde), un mécanisme à 3 piliers qui fusionne 9 instruments distincts avec un budget total de 79,5 milliards d'euros. Dans le cadre de ce nouvel instrument, l'accès principal aux fonds pour les CT passe par l'enveloppe géographique du programme, avec un accent particulier sur l'Afrique subsaharienne et des priorités et objectifs de dépenses transversaux, dont 20 % pour le développement humain et 25 % pour le changement climatique et la résilience. Bien qu'il n'y ait plus de ligne budgétaire spécifique pour les CT dans le IVCDCI - L'Europe dans le monde, un minimum de 500 millions d'euros a été « engagé » (mais pas affecté) dans le cadre du pilier géographique pour soutenir l'autonomisation et le renforcement des capacités des CT dans les pays partenaires. Cela signifie que l'accès aux fonds sera apprécié au cas par cas, pays par pays, ce qui fait de l'implication des CT dans la politique nationale de développement et de leur articulation à celle-ci un facteur clé de succès dans la mobilisation des futurs fonds européens.

Le nouveau CFP met davantage l'accent sur les mécanismes de financement permettant de mobiliser et d'accroître la participation du secteur privé, afin d'augmenter les investissements dans les infrastructures et les services essentiels, une tendance qui était déjà perceptible au cours des dernières années du cadre financier précédent. Cela se reflète dans l'inclusion du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) dans le IVCDCI - L'Europe dans le monde, soutenu par une Garantie d'action extérieure pour favoriser les opérations de financement et

d'investissement dans les pays partenaires par le biais de garanties et de financements mixtes. D'autres institutions multilatérales de financement du développement associées, notamment la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, devraient apporter leur soutien aux CT par le biais d'une assistance technique, de subventions, d'accords de cofinancement et de prêts. Dans l'ensemble, l'étude indique une évolution de l'assistance basée sur les subventions vers l'encouragement des investissements du secteur privé et des financements mixtes. Cela soulève des défis importants quant au rôle des CT, en tant que facilitateurs de l'investissement et de la mobilisation des capitaux privés, et sur la nécessité pour elles d'augmenter leurs flux de revenus et de renforcer leur capacité technique pour améliorer leur solvabilité. Les CT devront renforcer leurs capacités à développer et à mettre en œuvre des projets « bancables » afin de jouer pleinement ce rôle facilitateur ; la mise en œuvre est essentielle, tout comme la capacité à financer et/ou à soutenir le fonctionnement et la maintenance des services de base pour tous les citoyens.

Le rapport analyse en outre le processus de mise en œuvre des fonds de l'UE, qui se fera par le biais d'une programmation conjointe et de la promotion d'une approche unifiée de l'Équipe Europe dans le but de mettre en commun les ressources de développement collectives des différents acteurs et agences de développement pour soutenir les pays partenaires. En tant que représentantes de l'UE au niveau national, les Délégations de l'UE seront les principales « gardiennes » de la programmation des fonds. En pratique, la programmation des fonds impliquera une collaboration effective et un ensemble d'objectifs partagés entre les gouvernements nationaux, les APLR, les institutions financières internationales et de développement et d'autres intermédiaires financiers en partenariat avec les Délégations de l'UE. Dans ce contexte, l'engagement des CT avec ces parties prenantes, et plus particulièrement

avec les gouvernements nationaux, ainsi que leur implication forte et soutenue dans toutes les phases du cycle de programmation et de mise en œuvre, seront essentiels pour accéder au financement de l'UE. L'annexe de l'étude fournit un outil complémentaire qui résume les programmes et identifie les modalités d'accès clés pour les CT.

Enfin, le rapport comprend une synthèse et des recommandations qui proposent aux réseaux de CT, aux APLR et aux CT des orientations pour mieux accéder et s'engager dans le processus de programmation du développement. Ces recommandations sont les suivantes :

» **Recommandations aux réseaux de collectivités territoriales :**

- Renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE et les gouvernements nationaux afin d'assurer un haut niveau d'engagement des CT dans les négociations au niveau national, en musclant les arguments en faveur de la participation et en développant un discours convaincant
- Accroître le soutien technique et le renforcement des capacités fournis aux CT afin qu'elles soient en mesure de répondre aux exigences requises pour accéder aux fonds et aux modalités de prêt
- Accélérer la participation aux débats sur la politique de développement de l'UE, tels que le Forum politique sur le développement, en défendant le rôle des collectivités territoriales dans la localisation des ODD, en démontrant l'articulation et l'appropriation aux niveaux national et local
- S'engager dans les composantes urbaines des initiatives de l'Équipe Europe afin de déterminer les domaines dans lesquels les efforts pourraient être coordonnés et renforcés, par exemple

en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités

- S'engager avec les institutions financières internationales et de développement pour concevoir des opérations de prêt et des portefeuilles de projets convenant aux CT, en établissant les conditions clés d'accès et les exigences sous-souveraines, en particulier pour les villes intermédiaires

» **Recommandations aux associations de collectivités territoriales :**

- Renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE et les gouvernements nationaux afin d'assurer un haut niveau d'engagement des CT dans les négociations au niveau national, en musclant les arguments en faveur de la participation et en développant un discours convaincant
- Promouvoir une approche territoriale du développement local et des réformes de décentralisation pour que les collectivités territoriales puissent mieux accéder aux fonds de l'UE, directement ou par le biais de budgets nationaux affectés, tout en améliorant la visibilité des villes intermédiaires dans la transformation nationale

» **Recommandations aux collectivités territoriales :**

- Prendre en compte l'articulation stratégique des projets et des plans de développement locaux avec les plans de développement nationaux et les priorités de l'UE, afin d'identifier les chevauchements et les domaines dans lesquels une coopération conjointe pourrait être mise en place
- Accélérer la participation aux débats sur la politique de développement de l'UE, tels que le Forum politique sur le développement, en défendant le rôle

des collectivités territoriales dans la localisation des ODD, en démontrant l'articulation et l'appropriation aux niveaux national et local

- Établir des « dialogues public-privé » ou des engagements similaires avec le secteur privé, les OSC et les institutions financières pour aider à développer des projets solides et bancables dans les domaines prioritaires identifiés (notamment le changement climatique et la transition verte)
- Concevoir des interventions et des propositions à grande échelle (par opposition à des interventions dispersées à plus petite échelle) qui produisent des bénéfices connexes significatifs et reflètent les priorités fondamentales de l'UE en matière de changement climatique et de croissance durable et inclusive.



L'accès des collectivités territoriales aux financements innovants de l'UE pour le développement : mécanismes et opportunités

Liste des acronymes

ACP

Afrique, Caraïbes et Pacifique

APD

Aide publique au développement

APLR

Associations de pouvoirs locaux et régionaux

ATDL

Approche territoriale du développement local

BEI

Banque européenne d'investissement

BERD

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BM

Banque mondiale

BMU

Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire

BMZ

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement

CAD OCDE

Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

CE

Commission européenne

CEB

Banque de développement du Conseil de l'Europe

CFP

Cadre financier pluriannuel

CGLU

Cités et Gouvernements Locaux Unis

CT

Collectivités territoriales

DG INTPA

Direction générale des partenariats internationaux

FED

Fonds européen de développement

FEDD

Fonds européen pour le développement durable

FEMIP

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

FMDV

Fonds mondial pour le développement des villes

GAE

Garantie d'action extérieure

GCoM

Convention des Maires pour le Climat et l'Energie

GIZ

Agence allemande de coopération internationale pour le développement

ICD

Instrument de coopération au développement

IEV

Instrument européen de voisinage

IFD

Institution de financement du développement

IFI

Institution financière internationale

IVCDCI – l'Europe dans le monde

Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale

KfW

Banque de développement allemande

NEFCO

Société nordique de financement pour l'environnement

NIB

Banque nordique d'investissement

ODD

Objectifs de développement durable

ONU

Organisation des Nations unies

OSC-AL

Organisations de la société civile et Autorités locales

PIP

Programme indicatif pluriannuel

PME

Petite et moyenne entreprise

PPTE

Pays pauvres très endettés

SFI

Société financière internationale

UE

Union européenne

1. Introduction

Le présent rapport a été réalisé pour le compte de **Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** et de **PLATFORMA**, la coalition paneuropéenne des villes et régions actives dans la coopération décentralisée hébergée par le **Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)**, dans le cadre des activités visant à améliorer les connaissances sur la coopération décentralisée au développement. Il vise à fournir des connaissances pratiques et des outils sur les mécanismes financiers innovants de l'Union européenne (UE) disponibles pour soutenir les activités de développement et de coopération décentralisée des collectivités territoriales (CT), de leurs associations (APLR) et de leurs pairs dans le contexte du nouveau **Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour 2021-2027**.

En tant que réseau mondial de villes, de gouvernements locaux, régionaux et métropolitains et leurs associations, CGLU est engagée à amplifier la voix des collectivités territoriales à travers les partenariats, le plaidoyer et l'apprentissage. La reconnaissance du rôle des collectivités territoriales en tant qu'acteurs clés de la coopération au développement est l'un des objectifs fondamentaux du travail de CGLU. Dans le cadre de leur Partenariat stratégique, CGLU et l'UE œuvrent au renforcement des relations institutionnelles et de la voix des autorités locales et régionales dans les politiques de développement de l'UE, ainsi qu'au renforcement des capacités en vue de permettre un engagement efficace des CT dans les activités de coopération décentralisée dans les pays partenaires, auquel ce rapport contribue. En partenariat avec l'UE, PLATFORMA consolide l'expertise en matière d'action internationale des collectivités territoriales européennes. La coalition vise à renforcer la contribution des municipalités

et des régions aux politiques de coopération au développement de l'UE et aux agendas internationaux, tout en promouvant la coopération internationale entre les villes et les régions du monde entier et en stimulant le renforcement des capacités entre pairs.

La coopération décentralisée est définie par la Commission européenne comme « *la coopération au développement entre les autorités locales d'Europe et leurs homologues des pays partenaires*¹ » et peut prendre plusieurs formes, telles que la coopération entre maires, entre administrations et entre associations nationales et gouvernements locaux, la coopération indirecte, la coopération par le biais du financement du développement municipal, etc. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons principalement à la coopération au développement sous forme d'Aide publique au développement (APD)² entre l'UE, les CT et les APLR du Sud et du **Voisinage méridional** (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie³ et Tunisie).

Sur la base d'une analyse documentaire et d'entretiens avec des informateurs clés de la **Direction générale des partenariats internationaux de l'UE (DG INTPA)**, le rapport présente tout d'abord une vue d'ensemble du contexte stratégique entourant les CT et leur participation à la coopération au développement de l'UE au cours des sept dernières années (2014-2020), accompagnée de certains des enseignements tirés au cours du processus de mise en œuvre. Il s'intéresse ensuite au nouveau cadre financier, aux opportunités de financement innovantes actuelles et émergentes disponibles pour les CT, complétées par un outil de financement accessible pour aider les CT à prendre connaissance des programmes et de leurs modalités d'accès (voir **Annexe 2**). Enfin, un résumé et des recommandations fournissent aux réseaux de CT (tels que CGLU et PLATFORMA), aux CT et à leurs associations quelques idées clés sur la meilleure façon d'accéder et de s'engager dans le processus de programmation du développement.

1 PLATFORMA. A propos de la coopération décentralisée. [Platforma \(platforma-dev.eu\)](http://platforma-dev.eu)

2 Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques définit l'APD comme « l'aide publique qui favorise et vise spécifiquement le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement. »

3 La coopération bilatérale entre l'UE et la Syrie est actuellement suspendue en raison de la situation politique.

2. Contexte stratégique

A. Le rôle des collectivités territoriales dans la coopération au développement de l'UE

L'UE et ses États membres sont collectivement les principaux donateurs mondiaux d'aide au développement, représentant environ la moitié de l'APD totale fournie aux pays partenaires. Ces dernières années, ils ont progressivement multiplié leurs efforts en faveur de la réforme de la décentralisation et de la coopération décentralisée au développement, notamment par le biais de la **Communication de 2013 sur le renforcement des autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus efficaces en matière de développement**. En vertu de celle-ci, l'UE s'engage à œuvrer, avec les autorités locales et les dirigeants locaux en coordination avec les autorités régionales, à la promotion des processus de décentralisation, du développement des capacités des CT et des liens entre les autorités centrales et locales, à soutenir l'urbanisation durable et à encourager l'utilisation de modalités de financement innovantes pour les CT, notamment les subventions et le soutien budgétaire décentralisé. **L'Approche Territoriale du Développement Local (ATDL)** est reconnue comme le moyen clé pour y parvenir, définie comme « un processus dynamique ascendant et à long terme fondé sur une approche multi-acteurs et multi-secteurs, dans lequel différentes institutions et acteurs locaux travaillent ensemble pour définir les priorités, et planifier et mettre en œuvre des stratégies de développement⁴ ». L'ATDL a encouragé une interaction et une collaboration accrues entre l'UE et les CT, renforcées par le **Consensus européen pour le développement de 2017⁵**.



L'objectif est de fournir un cadre commun pour la coopération au développement de l'UE qui s'aligne sur l'Agenda 2030 de l'ONU et mette fortement **l'accent sur les partenariats pluri-acteurs**. Il est reconnu que les villes, et plus précisément les CT, jouent un rôle essentiel dans le soutien à la **localisation des Objectifs de développement durable (ODD)**. Dans cette optique, l'UE s'engage à renforcer les pouvoirs des autorités locales et régionales afin d'améliorer la gouvernance et l'impact sur le développement et de lutter contre les inégalités au sein des pays. Cela permettra une plus grande participation au processus décisionnel à tous les niveaux en vue de renforcer les capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux local, régional et national.

4 Commission européenne (2013). *Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement*. Bruxelles, COM(2013) 280 final

5 Commission européenne (2017). *Le nouveau consensus européen pour le développement « Notre monde, notre dignité, notre avenir. »*



B. Instruments d'action extérieure du Cadre financier pluriannuel (2014-2020)

Le soutien et la coopération au développement de l'UE en faveur des pays partenaires et des CT relèvent en majorité des instruments clés de l'action extérieure du **Cadre financier pluriannuel (CFP)** ou du budget, fournissant la base juridique pour la mise en œuvre de divers programmes. Pour cette section, seuls les instruments de la période de programmation

le plus récemment mise en œuvre (2014-2020) seront considérés. Les instruments sont généralement soit géographiques, soit thématiques, et sont ensuite divisés en différents programmes, dont certains sont spécifiques à un pays, d'autres à une région et d'autres encore thématiques.

Fonds européen de développement (FED)⁶

Le plus important des instruments géographiques se concentre sur **l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP)** avec un soutien visant à l'éradication de la pauvreté, au développement durable, à l'État de droit, à la démocratie et aux droits humains. Il est directement financé par les États membres de l'UE et reste en dehors du budget général de l'UE. L'aide est fournie sous forme de soutien budgétaire aux gouvernements nationaux, de soutien sectoriel, d'investissements et de projets. Les CT bénéficient indirectement d'un soutien financier par le biais du gouvernement central, de programmes interrégionaux (par exemple, le Programme participatif d'amélioration des bidonvilles) ou de lignes de soutien sectoriel (par exemple, l'eau et l'assainissement). Le développement local, la participation citoyenne et la décentralisation sont des priorités importantes, dans lesquelles les acteurs infranationaux ont joué un rôle important.

Instrument de coopération au développement (ICD)⁷

Il est divisé en deux dimensions, **géographique et thématique**, et couvre des thèmes tels que l'éradication de la pauvreté, le développement social et économique durable, la gouvernance, les droits humains et la démocratie. La dimension géographique comprend des programmes bilatéraux entre l'UE et des pays ou régions partenaires non couverts par d'autres instruments géographiques, notamment l'Amérique latine, l'Asie centrale et le Moyen-Orient, tandis que le **programme panafricain** complète d'autres programmes tels que le FED en Afrique subsaharienne.

La dimension thématique comprend les programmes **Biens et défis publics mondiaux** et **Organisations de la société civile et Autorités locales (OSC-AL)**. OSC-AL est le principal instrument utilisé pour soutenir

directement les CT à l'échelle mondiale et comprend trois lignes budgétaires : organisations de la société civile, autorités locales et éducation au développement et sensibilisation. La ligne Autorités locales a œuvré à la promotion d'initiatives locales, de jumelages, de partenariats entre OSC et CT et d'une coopération plus directe permettant la mise en place de projets plus ciblés, plus innovants et plus flexibles, portant sur une série de questions qui vont des infrastructures à la participation et à la démocratie. Il s'agit de l'un des mécanismes de financement les plus utilisés dans les régions par les autorités locales et les APLR⁸. Les principales modalités d'accès sont les **appels à propositions** par les Délégations de l'UE au niveau des pays et au niveau de la Commission européenne, avec des programmes, tels que « Autorités locales : Partenariats pour des villes durables », avec un financement total de 164,7 millions d'euros (2018-2021), et des **attributions directes** aux Associations nationales d'autorités locales⁹.

Instrument européen de Voisinage (IEV)¹⁰

Il s'agit d'un instrument géographique conçu pour renforcer les relations et fournir des avantages à l'UE, aux partenaires du Voisinage oriental et méridional par le soutien à des initiatives régionales et locales sur le développement, la réduction de la pauvreté, la cohésion économique, sociale et territoriale interne. Les CT bénéficient d'un soutien

6 Commission européenne. *Fonds européen de développement*.

7 Parlement européen (2017). *Briefing sur l'instrument de coopération au développement*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/608764/EPRS_BRI\(2017\)608764_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/608764/EPRS_BRI(2017)608764_EN.pdf)

8 PLATFORMA (2021). *Le travail des délégations de l'UE avec les collectivités territoriales pour le développement*. Étude.

9 PLATFORMA (2021). *Le 3e appel à propositions de la Commission européenne « Partenariat pour des villes durables » est ouvert !*

10 Commission européenne (2021). *Instrument européen de voisinage (IEV). Descriptifs de programme*. https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/about_the_european_commission/eu_budget/db_2021_programme_statement_european_neighbourhood_instrument_eni.pdf



bilatéral, de programmes régionaux et d'actions directes, mais les fonds ont tendance à être alloués par l'intermédiaire du gouvernement central et nécessitent souvent une autorisation préalable, ce qui limite le montant reçu par les CT.

Fonds européen pour le développement durable (FEDD)¹¹

Le FEDD est un paquet financier intégré lancé en 2017 soutenant les investissements en **Afrique et dans le Voisinage de l'UE** pour aider à atteindre les objectifs de développement durable et réduire les risques d'investissement pour le financement à long terme. Il est composé d'une garantie FEDD, financée par le budget de l'UE et le FED, et de mécanismes de financement mixte comprenant les **Plateformes régionales d'investissement (PRI)** en l'Afrique et dans les pays du Voisinage de l'UE, qui partagent les risques afin d'encourager les investisseurs privés et les banques de développement à prêter aux entrepreneurs ou à financer des projets de développement. Cinq fenêtres d'investissement ont été identifiées, dont une consacrée aux villes durables, principalement axée sur les infrastructures

et les services municipaux. Cette dernière comprend différents types d'opérations, dont les partenariats public-privé, les obligations municipales et les incitations au déploiement de technologies intelligentes sur le plan climatique¹². Parmi les projets de financement mixte figurent le Projet d'amélioration de l'éclairage et des infrastructures de la ville de Kampala (KCLIP) et des programmes de garantie, tels que le partenariat de 100 millions d'euros entre l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) et la Banque mondiale pour le Programme de développement pour des villes résilientes (RECIDE) dans le Voisinage méridional et en Afrique subsaharienne, afin de développer des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures urbaines¹³.

¹¹ Parlement européen (2019). *Briefing sur le Fonds européen pour le développement durable*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/637893/EPRS_BRI\(2019\)637893_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/637893/EPRS_BRI(2019)637893_EN.pdf)

¹² Fonds de garantie européen pour le développement durable (FEDD). *Fenêtre d'investissement - Villes durables*. https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/sites/devco-eip/files/efsd-guarantee-windows-sustainable-cities_en_0.pdf

¹³ *Plan d'investissement extérieur de l'UE, Développement de villes résilientes (RECIDE)*. https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/projects/resilient-city-development-recide_en

Fonds fiduciaires de l'UE (EUTF) pour les actions extérieures

En réponse principalement à la crise migratoire et des réfugiés, l'UE a introduit quatre fonds fiduciaires (le Fonds fiduciaire Békou, le Fonds fiduciaire Madad, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et le Fonds fiduciaire pour la paix en Colombie). Ces fonds fonctionnent en dehors du budget de l'UE et sont financés par des fonds de l'UE (provenant de divers instruments, dont l'IEV, l'ICD et le FED) et par des contributions directes des États membres et d'autres donateurs. Conçus pour répondre à des événements en évolution rapide, ils sont plus souples et permettent une prise de décision plus rapide en mettant en commun les ressources de donateurs européens et non européens et en complétant les canaux de financement existants. Dans le cadre du Fonds

Békou, un projet de réhabilitation urbaine visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers pauvres de Bangui, la capitale de la République centrafricaine, a été mis en œuvre avec un financement de 4,5 millions d'euros. Bien qu'il s'agisse d'un mécanisme efficace et rapide en termes d'identification des programmes, d'approbation et de passation des marchés, puisqu'il fonctionne en dehors du budget de l'UE, des questions ont été soulevées quant à leur degré de redevabilité et de transparence, parallèlement à une stratégie ciblée visant à garantir un impact à plus long terme¹⁴.

14 Parlement européen (2020). *Mise en œuvre des fonds fiduciaires de l'UE et de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/649337/EPRS_BRI\(2020\)649337_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/649337/EPRS_BRI(2020)649337_EN.pdf)

C. Enseignements tirés

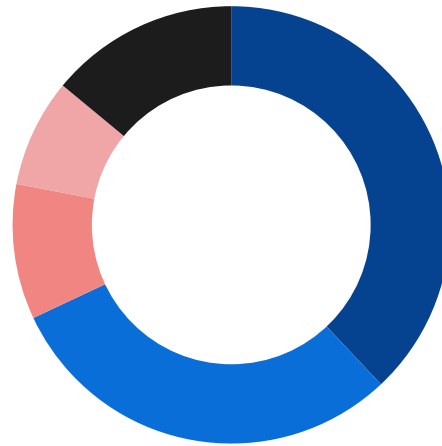
Compte tenu des déclarations politiques mentionnées plus haut, il n'est pas surprenant que le soutien de l'UE aux CT ait été axé sur la gouvernance, la participation et la décentralisation (**Figure 1**). Il s'agit d'une condition préalable essentielle pour permettre un accès plus direct aux fonds et accroître le soutien aux CT sur des priorités clés, telles que la prestation de services. Cependant, les progrès accomplis en matière de décentralisation sont inégaux : certains pays l'ont pleinement adoptée, tandis que d'autres sont au point mort ou ont entamé des processus de recentralisation, en raison de certains obstacles tels que l'instabilité politique, des ressources limitées et la fragilité. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles l'approche géographique ne s'est pas encore imposée dans les programmes de coopération au développement impliquant les CT, plus de la moitié (55 %) étant financés par la ligne thématique OSC-AL, avec une allocation d'environ 1,9 milliard d'euros. Beaucoup dépend encore de l'autonomie des CT et de leur position au sein de la structure

politique, de la capacité et de la volonté des Délégations de l'UE de travailler avec elles et de l'engagement des associations nationales¹⁵. Dans d'autres cas, il a été reconnu que l'absence d'un dialogue plus institutionnalisé avec les CT limitait la participation directe de celles-ci à la programmation et au financement, notamment dans le cas du FED¹⁶. Certains des instruments, tels que l'ICD et le FEDD, qui impliquent des appels à propositions et des appels d'offres, sont souvent difficilement accessibles pour les CT en raison de directives budgétaires et fiscales strictes qui ne leur permettent pas d'avoir la souplesse requise, en particulier en termes de cofinancement ; en plus, de nombreuses CT ne disposent pas des capacités techniques nécessaires pour présenter des offres gagnantes. Il est important de noter que le manque d'intégration et de coordination entre les instruments a parfois impliqué un financement insuffisant et/ou non régulier dans le temps, tandis que le manque de flexibilité a été reconnu comme limitant la vitesse des réponses et des changements en fonction des nouvelles priorités¹⁷.

Les principaux canaux de financement du développement ont également évolué ces dernières années. Ils mettent **davantage l'accent sur les prêts et les investissements du secteur privé**, comme en témoignent l'introduction du FEDD et l'augmentation des mécanismes de financement mixte et de garanties, un aspect qui revêt une importance encore plus grande dans le nouveau CFP que nous allons traiter maintenant.



Figure 1 : Répartition des projets par secteur d'intervention mentionnés par les Délégations de l'UE dans une enquête menée par PLATFORMA pour le cycle 2014-2020 du CFP¹⁸



- 38 % Gouvernance
- 30 % Développement économique local
- 10 % Participation
- 8 % Décentralisation
- 14 % Eau et assainissement / Santé / autre

15 PLATFORMA (2021). *Le travail des Délégations de l'UE avec les collectivités territoriales pour le développement. Étude.*

16 PLATFORMA (2018). *Le gouvernement local et régional et l'accord de partenariat ACP-UE.* <https://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2019/02/ACP-UE-agreement-Djigo-Wright.pdf>

17 Service de recherche du Parlement européen (2021). *Comprendre le financement de l'UE pour les actions extérieures.* [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/679101/EPRS_IDA\(2021\)679101_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/679101/EPRS_IDA(2021)679101_EN.pdf)

18 PLATFORMA (2021). *Le travail des Délégations de l'UE avec les collectivités territoriales pour le développement. Étude*

3. Le Cadre financier pluriannuel 2021-2027

A. Objectifs stratégiques

Les changements survenus sur la scène internationale, tels que l'adoption des ODD et d'autres programmes mondiaux touchant au développement durable en 2015-16¹⁹, ainsi que la sortie du Royaume-Uni de l'UE, ont eu des répercussions importantes sur le financement et la mise en œuvre de l'action extérieure de l'UE. L'évolution de la vision stratégique de l'UE vers un rôle plus important sur la scène mondiale, en tant que nouvelle « **Commission géopolitique** »²⁰, ainsi que la pandémie mondiale et son impact sur la situation financière des États membres, ont également joué un rôle important dans la négociation du nouveau CFP pour 2021-2027. Parmi les objectifs importants figuraient un besoin accru de flexibilité et de procédures de fonctionnement simplifiées pour répondre aux changements et pour une action rapide sur le terrain, la simplification des instruments et l'adaptation aux tendances et défis futurs du système mondial de financement, en mobilisant davantage de financements publics et privés. La proposition initiale a été présentée par la Commission en mai 2018, ce qui a donné lieu à une série de débats et de négociations au sein du Conseil européen et du Parlement sur les ressources et les priorités. Suite à la crise due à la pandémie de COVID-19 et à ses effets économiques, la Commission a publié en mai 2020 des propositions modifiées pour un financement plus important et un Instrument européen de relance supplémentaire (« UE nouvelle génération / Next Generation EU »). Les propositions de l'UE nouvelle génération comprenaient à l'origine des engagements en faveur de l'action extérieure, mais, compte tenu des préoccupations financières, elles ont

été retirées par le Conseil lors d'un sommet en juillet 2020, malgré les besoins des pays en développement confrontés aux effets de la pandémie. Le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord politique sur le nouveau CFP en novembre 2020, et le Règlement CFP a été adopté par le Parlement en décembre 2020.

La principale composante de coopération au développement international et action extérieure est contenue dans la nouvelle **Rubrique 6 – « Voisinage et le monde »**, avec une structure simplifiée qui absorbe de nombreux instruments distincts et intègre le FED hors budget. Le budget total a été fixé à 98,4 milliards d'euros aux prix de 2018, soit un montant inférieur aux propositions initiales de la Commission pour 2018 et 2020 et une légère augmentation par rapport aux 97,1 milliards d'euros estimés pour le CFP 2014-2020²¹. Des instruments distincts pour l'aide de préadhésion, l'aide humanitaire, la politique étrangère et de sécurité commune et pour les pays et territoires d'outre-mer sont également inclus dans la Rubrique 6, mais, aux fins de cette étude, seul le principal **Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - L'Europe dans le monde)** sera considéré.

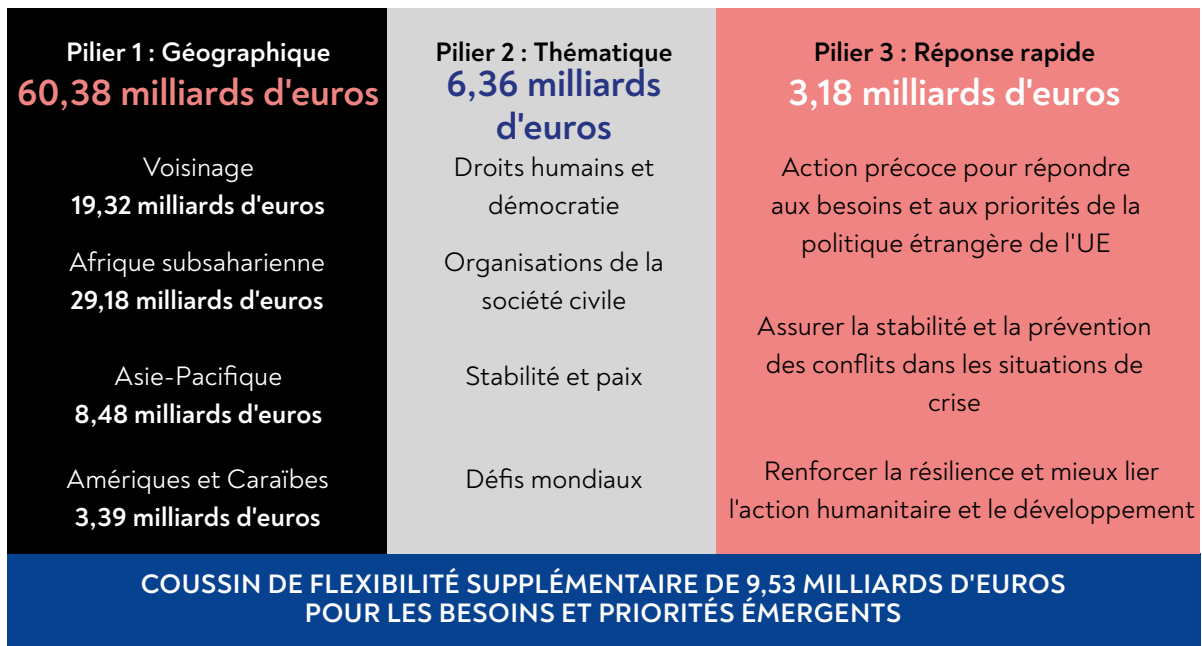
19 Notamment l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Nouvel Agenda urbain, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

20 Notamment par le changement de la Direction générale du Développement et de la coopération internationale (DEVCO) ou EuropeAid par la Direction générale des Partenariats internationaux (DG INTPA) en janvier 2021. https://ec.europa.eu/international-partnerships/stories/geopolitical-commission-builds-international-partnerships_en

21 Centre pour la réforme européenne (2020). *L'aide au développement est-elle victime de l'accord budgétaire de l'UE ?*

B. Structure et caractéristiques de l'IVCDCI - l'Europe dans le monde

Figure 2 : Les principaux piliers et domaines prioritaires de l'IVCDCI



L'IVCDCI - l'Europe dans le monde fusionne un total de 9 instruments distincts, dont le FED, l'ICD, l'IEV et le FEDD, avec un budget total de 79,5 milliards d'euros aux prix courants³². Il a une structure à trois piliers (voir Figure 2) :

- 1. Géographique (60,38 milliards d'euros)** couvrant les programmes pour l'Afrique subsaharienne (29,18 milliards d'euros), le Voisinage de l'UE (19,32 milliards d'euros), l'Asie et le Pacifique (8,48 milliards d'euros) et les Amériques et les Caraïbes (3,39 milliards d'euros).
- 2. Thématique (6,36 milliards d'euros)**, qui complète les activités du pilier géographique là où il n'en existe pas et couvre les programmes liés aux ODD en matière de droits humains et de démocratie, d'organisations de la société civile, de stabilité et de paix et de défis mondiaux.
- 3. Réponse rapide (3,18 milliards d'euros)**, qui complète à la fois la réponse géographique et thématique en couvrant les initiatives liées à la prévention des conflits et à la réponse aux crises et à l'instabilité, en liant l'aide humanitaire à l'action de développement, et en répondant aux besoins et aux priorités de la politique étrangère.

Un **coussin de flexibilité/réserve (9,53 milliards d'euros)** offre une flexibilité supplémentaire pour financer les imprévus et les besoins et priorités émergents dans l'ensemble des piliers et du cadre, ainsi que pour faire face aux évolutions du contexte international, avec plus de 10 % des ressources globales allouées. Les programmes géographiques sont plus étendus qu'auparavant, bénéficiant des financements les plus importants. Ils visent à promouvoir la bonne gouvernance, la croissance économique et l'emploi inclusifs et durables, la sécurité et la paix, parallèlement à la protection de l'État de droit, des droits humains, du développement humain et de l'environnement, à l'éradication de la pauvreté, à la lutte contre les inégalités et à la résolution des enjeux liés aux migrations et au changement climatique.

22 Commission européenne (2020). *La Commission européenne se félicite de l'accord politique sur l'octroi d'une dotation future de 79,5 milliards d'euros à un nouvel instrument mondial permettant de financer l'action extérieure de l'UE et de mener la relance mondiale grâce à des partenariats internationaux.*

Au niveau de l'UE, la **Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA)** de la Commission européenne est responsable de la coordination globale et du suivi des instruments (dont les appels à propositions et les appels d'offres mondiaux dans le cadre des programmes thématiques), avec plusieurs directions pour chacune des régions et de nombreux domaines thématiques. Il s'agit notamment de **l'Unité F4 : Transport durable et développement urbain** sous la Direction F pour le Green Deal et la Stratégie numérique et de

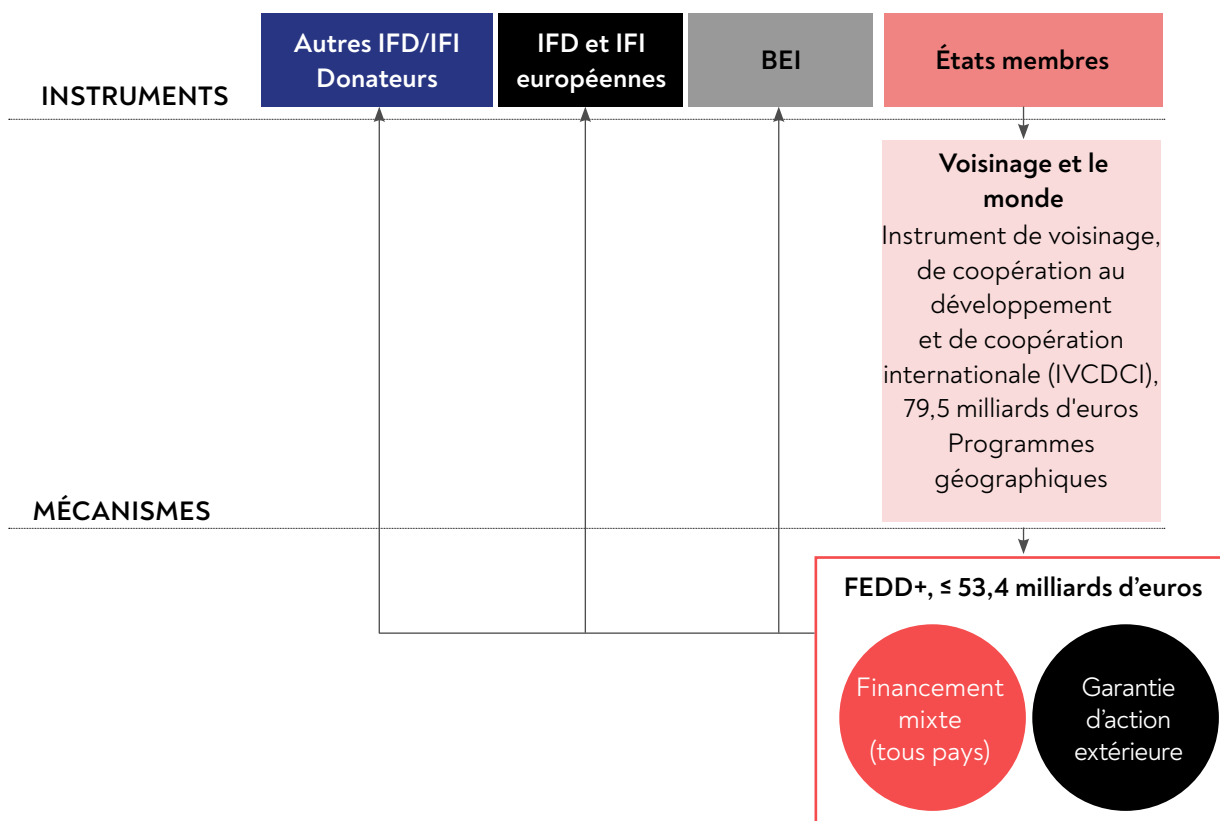
l'Unité D3 : Coordination et surveillance des instruments de financement, sous la Direction D pour la Politique de développement durable et la coordination²³.

Une comparaison entre les instruments d'action extérieure du CFP 2014-2020 et du CFP 2021-2027 est présentée dans le **Tableau 1**.

²³Voir https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/organisation-chart_en.pdf pour un aperçu de la structure de l'organisation.

C. Architecture financière et des investissements

Figure 3 : Dispositifs de financement du développement dans le cadre du CFP 2021-2027²⁴



Un cadre d'investissement extérieur composé du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), soutenu par une Garantie d'action extérieure (GAE), est intégré dans le programme IVCDI – l'Europe dans le monde, et peut garantir des opérations à hauteur de 53,4 milliards d'euros, **financées par l'enveloppe du programme géographique (Figure 3)**. Il soutient les opérations de financement et d'investissement dans les pays partenaires par le biais de mécanismes de panachage de fonds provenant du secteur privé et commercial (financement mixte), et couvrira tous les pays de l'IVCDI, un changement par rapport à l'arrangement précédent qui n'était ouvert qu'aux pays du Voisinage de l'UE et de l'Afrique subsaharienne. Étant donné que les donateurs et le secteur public ne sont pas en mesure de combler seuls l'écart entre l'ampleur des priorités et les besoins de financement, et conformément aux autres donateurs, ce cadre a un rôle nettement plus important à jouer dans le financement global que l'actuel FEDD. **La priorité sera accordée aux pays les moins avancés**, l'objectif principal étant de favoriser les investissements visant à atteindre les ODD, en soutenant les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME), en favorisant la création d'emplois décents, en renforçant les infrastructures publiques et privées, en encourageant les énergies renouvelables et l'agriculture durable. **45 % des fonds** doivent être affectés à des investissements contribuant à **l'action climatique et à la protection de l'environnement**.

Un **mécanisme de financement mixte unique** au niveau mondial combine une subvention de l'UE avec des prêts et/ou d'autres financements

provenant d'investisseurs publics et privés. Ce mécanisme devrait être le principal mode de financement des infrastructures urbaines. Un mécanisme de garantie unique (**Garantie des actions extérieures**) partage le risque entre l'UE, les banques de développement (Institutions financières de développement - IFD et Institutions financières internationales - IFI) et les investisseurs privés, afin d'encourager les prêts ou le financement de projets de développement. Il soutient les opérations de financement mixte et couvre également le Mandat de prêt extérieur (détenu par la Banque européenne d'investissement - BEI - uniquement) et le Fonds de garantie de l'UE relatif aux actions extérieures. Le taux de provisionnement de la GAE varie de 9 à 50 % selon le type d'opérations et les risques associés, et prévoit de mobiliser plus d'un demi-milliard d'euros d'investissements pour la période 2021-2027. Dans la pratique, il serait principalement accessible aux IFI et aux banques de développement agréées (évaluées en fonction des piliers) et géré par elles²⁵, les banques nationales jouant le rôle d'intermédiaires, et **non par les CT**.

Parmi les principales institutions financières, outre la BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), susceptibles d'être impliquées dans l'octroi de garanties et de financement mixte de projets, figurent la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID).

24 Centre pour le développement mondial (2021). *Redesigning Global Europe : L'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE*. <https://www.cgdev.org/blog/redesigning-global-europe-eus-neighbourhood-development-and-international-cooperation>

25 Les évaluations en fonction des piliers sont des évaluations de conformité institutionnelle que la Commission européenne exige des organisations partenaires (y compris les pays tiers, les organisations internationales et leurs agences, les organismes de droit public) avant de passer à une coopération en gestion indirecte avec elles.



Tableau 1 : Comparaison entre les CFP 2014 - 2020 et 2021-2027 avec les principaux instruments d'action extérieure

	INSTRUMENT	PROGRAMME	FINANCEMENT (€)	PORTÉE GÉOGRAPHIQUE
CFP 2014 - 2020	Instrument de coopération au développement (ICD)	Géographique	11,8 milliards	Amérique latine, Asie du Sud, Asie du Nord et de l'Est, Asie centrale, Moyen-Orient
		Thématique	7 milliards	Monde entier
		Panafricain	0,85 milliard	Afrique subsaharienne
	Instrument européen de voisinage (IEV)	Coopération bilatérale, multi-pays, régionale et infrarégionale	15,4 milliards	Voisinage de l'UE
	Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (IP)		0,96 milliard	Monde entier
	Fonds européen de développement (FED)	Facilité d'investissement nationale et régionale, intra-ACP	30,5 milliards	Pays ACP et pays et territoires d'outre-mer
Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et Fonds de garantie	Plateformes d'investissement pour l'Afrique et le Voisinage	4,1 milliards	Voisinage de l'UE et Afrique	

Subventions = soutien financier accordé sur la base d'une proposition faite par un demandeur à l'autorité contractante (généralement à la suite d'un appel à propositions), géré directement par la Commission ou indirectement par une tierce partie, par exemple le gouvernement d'un pays partenaire. Il existe deux catégories principales : la subvention d'action, qui finance une action spécifique destinée à atteindre un objectif politique, ou la subvention de fonctionnement, qui finance les coûts de fonctionnement d'une organisation poursuivant un objectif soutenant les politiques de l'UE.

THÈMES/DOMAINES D'INTÉRÊT	CRITÈRES	MODALITÉ DE FINANCEMENT
Sécurité, changement climatique, croissance durable	15 % pour les droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance, 45 % pour la croissance inclusive et durable	Appui budgétaire aux pays partenaires et aux institutions régionales
Biens et défis publics mondiaux ; Organisations de la société civile et Autorités locales (OSC-AL)	25 % des financements pour les Biens et défis publics mondiaux alloués aux activités liées au changement climatique, 25 % au développement humain	Subventions, Appels d'offres, Organisations partenaires
Paix et sécurité, bonne gouvernance, droits humains, développement humain, développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale	95 % doivent répondre aux critères de l'APD	Appui budgétaire aux pays partenaires et aux institutions régionales
Droits humains, croissance durable et inclusive, intégration progressive dans le marché unique, mobilité, intégration régionale et coopération transfrontalière	Il doit s'agir de l'un des 16 pays partenaires. Les priorités comprennent la promotion des petites entreprises, l'engagement de la société civile, la lutte contre le changement climatique, la mobilité et la coopération énergétique	Appui budgétaire aux pays partenaires, subventions et appels d'offres
Promotion des intérêts stratégiques de l'UE dans le monde entier par le renforcement des stratégies, politiques et actions extérieures	Les actions peuvent couvrir tout domaine d'intérêt de l'UE, soutenant les négociations commerciales, les dialogues politiques et les accords politiques	Subventions, Appels d'offres, Organisations partenaires
Infrastructures sociales et économiques, services, soutien budgétaire, aide alimentaire, aide d'urgence, agriculture, sylviculture, pêche, commerce et tourisme	Cohérence avec les autres domaines d'action de l'UE, max. 3 secteurs par pays où l'aide est concentrée	Appui budgétaire, subventions et appels d'offres
Financement des micro-entreprises et PME et de l'agriculture, énergie durable et connectivité, villes durables, numérisation, financement en monnaie locale	Suit les principes d'efficacité de l'aide, remplit les critères de l'APD, 28 % des fonds sont destinés à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris	Garanties et financement mixte

Appels d'offres = contrats de performance utilisés pour acheter des services, des fournitures ou des travaux, par exemple, une assistance technique, des équipements, des infrastructures, qui contribuent à des objectifs de développement spécifiques, gérés directement ou indirectement par une tierce partie, par exemple, un pays partenaire, une agence de développement.

Garanties et financement mixte = partage des risques liés aux investissements et aux prêts, et utilisation de fonds publics pour couvrir une partie des coûts d'un projet, les investisseurs privés finançant le reste.

CFP 2021 - 2027

INSTRUMENT	PROGRAMME	FINANCEMENT (€)	PORTÉE GÉOGRAPHIQUE
Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI – l'Europe dans le monde)	Géographique	60,38 milliards	Voisinage de l'UE, Afrique subsaharienne, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes
	Thématique	6,36 milliards	Monde entier
	Réponse rapide	3,18 milliards	Monde entier
	Cadre d'investissement (FEDD+ et Garantie d'action extérieure)	Garantie de 53,4 milliards (du pilier géographique)	Voisinage de l'UE, Afrique subsaharienne, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes

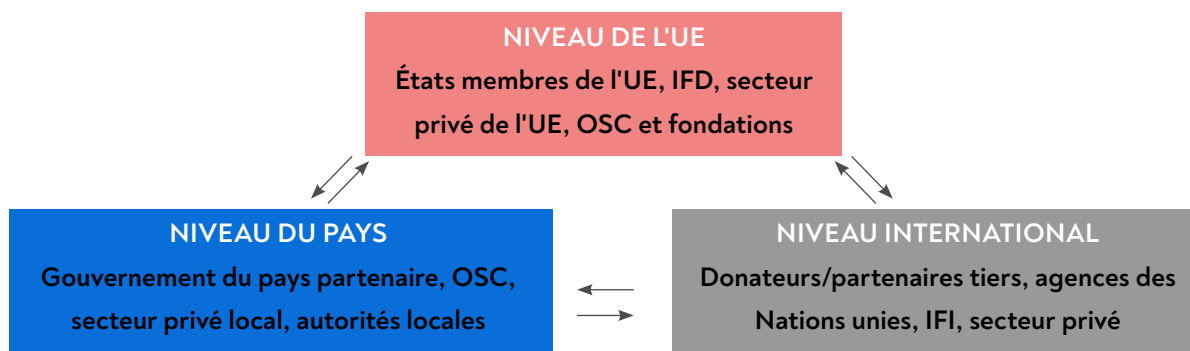
Organisations partenaires = la mise en œuvre des projets financés par l'UE est déléguée à une organisation partenaire, par exemple les Nations unies ou la Banque mondiale, par le biais d'Accords-cadres de partenariat financier (FFPA) ou d'Accords de contribution.

THÈMES/DOMAINES D'INTÉRÊT	CRITÈRES	MODALITÉ DE FINANCEMENT
Partenariats et dialogue, sécurité, paix et stabilité, migration et mobilité, croissance économique inclusive, développement humain, environnement et changement climatique, État de droit, droits humains et démocratie, bonne gouvernance, éradication de la pauvreté	30 % pour les objectifs climatiques, 20 % pour l'inclusion sociale et le développement humain, 10 % pour les causes profondes de la migration et du déplacement forcé Au moins 92 % doivent répondre aux critères de voisinage de l'APD : 10 % alloués à la performance 4 % alloués à la coopération transfrontalière	À confirmer
Droits humains et démocratie, OSC, stabilité et paix, défis mondiaux	30 % pour les objectifs climatiques, 20 % pour l'inclusion sociale et le développement humain, 10 % pour les causes profondes de la migration et du déplacement forcé Au moins 92 % doivent remplir les critères de l'APD	À confirmer
Stabilité et prévention des conflits, renforcement de la résilience, liens entre l'action humanitaire et le développement, besoins et priorités de la politique étrangère de l'UE	30 % pour les objectifs climatiques, 20 % pour l'inclusion sociale et le développement humain, 10 % pour les causes profondes de la migration et du déplacement forcé Au moins 92 % doivent répondre aux critères de l'APD	À confirmer
Micro-entreprises et PME, création d'emplois décents, renforcement des infrastructures publiques et privées, énergies renouvelables et agriculture durable, économie numérique, migration et mobilité, action climatique et protection de l'environnement	Complémentarité avec d'autres initiatives, soutenues par des partenaires privés et publics, techniquement viable et durable sur le plan environnemental et social. Priorité aux pays en situation de fragilité ou de conflit, aux pays les moins avancés et aux PPTE, ou aux régions ayant des besoins critiques en matière d'infrastructures et de connectivité. 45 % alloués aux investissements contribuant à l'action climatique et à la protection de l'environnement	Garanties et financement mixte

Appui budgétaire = transferts financiers directs vers le trésor national des pays partenaires qui s'engagent dans des réformes de développement durable et subordonnés au dialogue politique, à l'évaluation des performances et au renforcement des capacités. Accordé par le biais de 3 types de contrats : contrats ODD, contrats de performance des réformes sectorielles et contrats de renforcement de l'État et de la résilience, utilisés dans les contextes fragiles.

D. Mise en œuvre

Figure 4 : Le processus de consultation des Délégations de l'UE est coordonné à travers trois niveaux ou regroupements, l'accent étant mis sur la programmation conjointe entre chacun d'eux²⁶



Les Délégations de l'UE (qui font partie du service d'action extérieure de l'UE) sont les principales actrices et les premières responsables impliquées dans la programmation des fonds au niveau national en tant que représentantes de l'UE. Elles sont généralement responsables d'un pays, bien que certaines assurent la représentation dans plusieurs pays et couvrent la majorité des pays partenaires²⁷. Depuis novembre 2020, elles sont engagées dans un processus de consultation coordonné avec 3 niveaux différents, tel qu'illustré dans la **Figure 4**. La **programmation conjointe** est une méthode de mise en œuvre privilégiée qui consiste à travailler au travers des ODD comme point d'entrée, en aidant à rassembler des ressources et des capacités collectives plus importantes de différents acteurs et agences de développement²⁸. Cette orientation est renforcée par l'approche « **Équipe Europe** » (*Team Europe*), qui est apparue pour la première fois dans le contexte de la COVID-19, afin d'apporter une réponse européenne commune aux besoins majeurs qui apparaissent dans les pays partenaires, en tirant parti des ressources de développement collectives de l'UE, des États membres et de leurs IFD, notamment la BEI et la BERD. Elle a permis de mobiliser plus de 38,5 milliards d'euros pour aider les pays partenaires à faire face à la pandémie de COVID-19, et est désormais appliquée à la programmation de l'IVCDCI – l'Europe dans le monde par le biais d'initiatives dites « **Initiatives de l'Équipe Europe**²⁹. » Ces initiatives constituent des projets phares dans les pays partenaires, liés aux priorités stratégiques de l'UE visant à combiner la coopération de l'UE et celle des

États membres (voir **Figure 5**). Il est prévu un maximum de deux initiatives pour chaque pays partenaire, à déterminer sur la base des priorités stratégiques et nationales des pays où un effort coordonné et cohérent de l'Équipe Europe garantirait un impact transformateur, en combinant un ensemble de modalités, d'outils et de partenaires³⁰. Les villes peuvent faire partie de ces initiatives en en discutant avec les Délégations de l'UE.

Les détails spécifiques concernant les modalités de mise en œuvre et d'accès ne sont pas encore connus, mais l'IVCDCI intègre de nombreuses dispositions de mise en œuvre de certains instruments existants et devrait utiliser les modalités les plus appropriées dans un contexte donné, telles que les subventions, l'aide budgétaire, les instruments financiers ou les garanties³¹.

Certaines **priorités transversales et certains objectifs en matière de dépenses** ont été identifiés, notamment 20 % pour le développement humain, 25 % pour l'intensification des efforts en matière de lutte contre le changement climatique et 10 % pour les activités liées aux migrations. Les programmes seront mis en œuvre au moyen de **Programmes indicatifs pluriannuels (PIP)** qui seront préparés par les Délégations de l'UE, ainsi que de Programmes indicatifs nationaux ou plurinationaux pour les programmes géographiques. Ces programmes s'étalent généralement sur quatre ans et définissent les domaines prioritaires pour le financement de l'UE, des objectifs spécifiques, des résultats attendus, des indicateurs de performance

clairs et spécifiques. Les **Plans d'action annuels** pour chaque programme précisent les modalités d'accès spécifiques par lesquelles ils seront mis en œuvre et le montant annuel budgétisé³². Les États membres doivent être impliqués dans les décisions clés concernant les PIP et les décisions

Figure 5 : Les 5 domaines prioritaires de l'action extérieure de l'UE

INITIATIVES DE L'ÉQUIPE EUROPE DANS CHAQUE PAYS PARTENAIRE (1 À 2 PROGRAMMES PHARES AXÉS SUR LES PRIORITÉS)		
GREEN DEAL	<ul style="list-style-type: none"> Économie circulaire Biodiversité Villes vertes et intelligentes 	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes alimentaires Eau et océans
NUMÉRISATION	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance Connectivité numérique Compétences numériques et esprit d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Services en ligne et gouvernance en ligne Protection des données
CROISSANCE DURABLE ET EMPLOIS	<ul style="list-style-type: none"> Investissement durable et réduction des risques Création d'emplois décents Formation et compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement économique et climat d'investissement Intégration économique régionale, commerce et connectivité
MIGRATION	<ul style="list-style-type: none"> Causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des migrations Solutions durables pour les réfugiés
GOVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Droits humains et démocratie État de droit et responsabilité Prévention des conflits, maintien de la paix et 	<ul style="list-style-type: none"> renforcement de la résilience Lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

26 Adaptation de la *Présentation des lignes directrices de programmation De l'IVCDCI proposé, janvier 2021*. <https://www.cpccaf.org/files/fTexXvAowESl62zh6ogPXw.pdf>

27 Une liste complète des Délégations de l'UE dans les pays et les liens vers leurs pages web respectives et leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr

28 Commission européenne (2019). *L'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) : Nouveaux outils financiers et financement mixte*. <https://www.fundacioncarolina.es/wp-content/uploads/2019/06/Prezentacion-Jorge-de-la-Caballeria-2.pdf>

29 ECDPM (2021). *Note d'information n° 128 Team Europe : up to the challenge ?* <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/Team-Europe-Up-To-Challenge-ECDPM-Briefing-Note-128-January-2021.pdf>

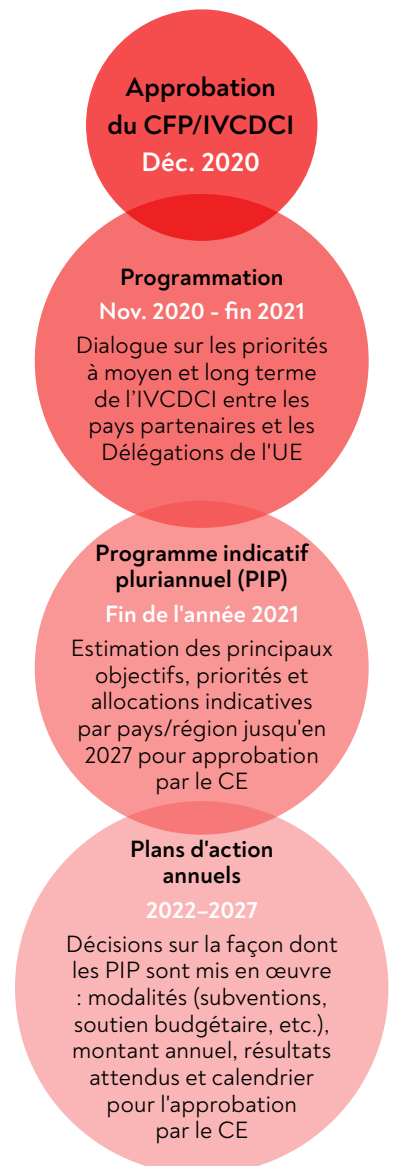
30 Capacity4dev. *Mieux travailler ensemble en tant qu'Équipe Europe*. <https://europa.eu/capacity4dev/wbt-team-europe>

31 Service de recherche du Parlement européen (2021). *Comprendre le financement de l'UE pour les actions extérieures*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/679101/EPRS_IDA\(2021\)679101_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/679101/EPRS_IDA(2021)679101_EN.pdf)

32 Commission européenne. *Instruments de financement externe et régions ultrapériphériques*. <http://www.interact-eu.net/download/file/fid/20004>

de financement par le biais d'un nouveau Comité IVCDCI, avec approbation du Conseil européen. Le calendrier estimé pour le processus de programmation et d'approbation est présenté dans la **Figure 6** ci-après.

Figure 6 : Estimation de la chronologie du processus de programmation et d'approbation de l'IVCDCI – l'Europe dans le monde



Note : CE = Conseil européen

E. Accès des collectivités territoriales au financement

Les **partenaires et acteurs** importants dans le processus de programmation et mise en œuvre et pertinents pour les CT sont les suivants :

- » **Les Délégations de l'UE** : elles sont les principales actrices impliquées dans la promotion des intérêts et des valeurs de l'UE dans les pays partenaires. Elles préparent, gèrent et mettent en œuvre des Programmes indicatifs pluriannuels et des Plans d'action annuels dans les pays partenaires, conformément aux priorités du pays et de l'UE.
- » **Le Gouvernement national** : le principal point d'entrée pour l'engagement et la programmation avec les Délégations de l'UE via un ministère ou une agence désignée. Le rôle de l'urbanisation et du développement territorial doit donc figurer en bonne place dans les plans de développement nationaux des pays partenaires, afin que les questions et les acteurs urbains spécifiques soient mis en avant dans le processus de programmation.
- » **Les Associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux (APLR)** : étant donné le nombre et la dispersion géographique des collectivités territoriales, il est souvent impossible pour les Délégations de l'UE de s'engager directement avec chacune d'entre elles, ce qui rend les APLR extrêmement précieuses pour un dialogue constructif et régulier avec l'UE et pour permettre la participation à la programmation.
- » **Réseaux mondiaux de villes et de régions (par exemple CGLU, PLATFORMA)** : ils peuvent soutenir la coopération décentralisée sous la forme d'un apprentissage entre pairs, d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour les échanges entre les villes de l'UE et celles du Sud sur un certain nombre de questions, notamment l'urbanisme, la gestion des déchets, l'énergie³³. Cela est particulièrement utile lorsque le nombre de partenaires pour un projet ou la connaissance de ce qui pourrait

constituer une approche réussie sont limités.

- » **Forum politique sur le développement** : il réunit les OSC et les autorités locales de l'UE et des pays partenaires avec les institutions et organes européens pour favoriser un dialogue autour des questions de développement aux niveaux mondial et régional. Il vise à fournir des contributions, des conseils et des bonnes pratiques à la Commission européenne et aux autres partenaires de l'UE pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement efficaces. Il constitue l'un des principaux « points d'entrée » des OSC et des CT pour prendre contact avec les institutions européennes. Les quatre régions où la coopération de l'UE est mise en œuvre sont représentées : Voisinage de l'UE, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes.
- » **OSC et organisations multilatérales** : les organisations multilatérales et les OSC sont parfois mieux placées que les collectivités territoriales pour mettre en œuvre et concevoir certains programmes. Elles peuvent servir d'intermédiaires entre le bénéficiaire final et le bailleur de fonds dans des contextes où il existe une méfiance à l'égard des politiciens locaux, ainsi que dans les zones pauvres en ressources, informelles ou à urbanisation rapide, pour aider à la mise en œuvre et à l'extension des services et des infrastructures lorsque les autorités locales ne disposent pas de capacités suffisantes. Dans les situations où les CT ne peuvent pas bénéficier directement d'un financement, en raison des contraintes du gouvernement national ou de ressources limitées, des programmes conjoints entre les OSC et les autorités locales peuvent être un moyen efficace d'obtenir un financement dans les domaines où il existe des actions et des accords communs.

³³ Un exemple réussi est celui des jumelages de villes de la Coopération urbaine internationale (CUI). <https://iuc.eu/city-pairings/>

» **IFI/IFD** : étant donné l'accent mis sur l'investissement, il sera essentiel de travailler avec les institutions financières, ce qui exigera une plus grande solvabilité et une plus grande autonomie budgétaire des CT.

La finalité des programmes de l'UE pour les CT peut être classée comme suit :

1. Soutien aux politiques sectorielles axées sur le développement de **systèmes de distribution décentralisés et à plusieurs niveaux**, par exemple l'eau et l'assainissement, l'énergie ;
2. Soutien à la **politique nationale de réforme de la décentralisation** pour gérer et coordonner le développement territorial au niveau local en adaptant les politiques nationales aux conditions locales et en mobilisant des ressources supplémentaires de la société civile et du secteur privé ;
3. Soutien aux **programmes et politiques locaux/territoriaux menés par les autorités locales**, par exemple le logement, la gestion des déchets solides, la résilience climatique.

Puisqu'il n'y a plus de ligne budgétaire spécifique pour les CT dans l'IVCDI (comme c'était le cas auparavant dans le programme OSC-AL), les programmes géographiques ont un rôle beaucoup plus important à jouer qu'auparavant, ce qui signifie une plus grande concurrence pour les fonds avec un large éventail d'acteurs. Un minimum de 500 millions d'euros a été « engagé » (mais non affecté) pour soutenir l'autonomisation et le renforcement des capacités des CT dans les pays partenaires³⁴, dans le cadre du pilier géographique. Ce dernier semble susceptible de poursuivre le soutien octroyé antérieurement à la décentralisation, à la gouvernance et à la participation citoyenne, avec un financement supplémentaire pour les réseaux et les plateformes d'autorités locales dans le cadre du pilier thématique.



En outre, la majorité des allocations seront faites au niveau national entre les Délégations de l'UE, les IFI, le gouvernement national, les APLR³⁵, ce qui rend essentiel pour les CT de s'engager avec ces parties prenantes si elles veulent accéder au financement. Les points d'entrée spécifiques dans l'IVCDI pour les villes et les CT comprennent ceux identifiés dans le **Tableau 2**³⁶, en plus des priorités stratégiques décrites dans la **Figure 5**.

En ce qui concerne les **modalités d'accès spécifiques**, elles ne sont pas confirmées tant que la programmation est en cours, mais il est probable qu'elles comprennent des appels à propositions et des appels d'offres (en particulier pour des instruments tels que la Garantie FEDD+ par l'intermédiaire des banques de développement), des attributions directes et des subventions dans le cadre d'opérations de financement mixte lorsque le financement d'un investisseur privé est assuré, et des appuis budgétaires par l'intermédiaire du gouvernement national là où les CT ont un bon niveau d'autonomie financière.

³⁴ PLATFORMA (2021). *L'UE consacre 500 millions d'euros aux villes et aux régions dans le cadre du programme IVCDI*.

³⁵ À noter qu'il n'y a pas d'inclusion automatique des APLR dans le processus d'allocation des fonds.

³⁶ Commission européenne (2018). *Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant l'instrument de Voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale COM/2018/460 final*.

Tableau 2 : Points d'entrée thématiques et possibles opportunités de financement accessibles aux collectivités territoriales dans l'IVCDI – l'Europe dans le monde

PILIER IVCDI	PROGRAMME	DOMAINES DE COOPÉRATION
GÉOGRAPHIQUE Voisinage de l'UE, Afrique subsaharienne, Asie-Pacifique, Amériques et Caraïbes	Personnes	Bonne gouvernance, démocratie, État de droit, droits humains Éradication de la pauvreté, lutte contre les inégalités et développement humain
	Planète	Environnement et changement climatique
	Prospérité	Croissance économique inclusive et durable et emplois décents
	Paix	Sécurité, stabilité et paix
	Partenariat	Partenariat
THÉMATIQUE Dimension globale	Droits humains et démocratie	ND
	Organisations de la société civile	Dialogue avec et entre les OSC sur la politique de développement
	Stabilité et paix	ND
	Défis mondiaux	Personnes, Planète, Prospérité Partenariats
FEDD+ (géographique)	Fenêtres d'investissement et garantie	Villes durables

POINT D'ENTRÉE THÉMATIQUE POUR LES CT	FINANCEMENT DES CT ?
<p>Des politiques urbaines territoriales inclusives, équilibrées et intégrées grâce au renforcement des institutions publiques et des processus de décentralisation</p>	À confirmer
<p>Soutien aux autorités locales pour améliorer la fourniture de services de base et l'accès équitable à la sécurité alimentaire, à un logement abordable et à une meilleure qualité de vie, en particulier pour les personnes vivant dans des établissements informels et des bidonvilles</p>	À confirmer
<p>Renforcement de l'implication des communautés locales dans les réponses au changement climatique, la conservation des écosystèmes et la promotion du développement urbain durable et de la résilience dans les zones urbaines</p>	À confirmer
<p>Renforcement du potentiel des villes en tant que pôles de croissance et d'innovation durables et inclusifs. Promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale interne, en forgeant des liens plus forts entre les zones urbaines et rurales</p>	À confirmer
<p>Renforcement de la résilience des États, des sociétés, des communautés et des individus face aux pressions et aux chocs politiques, économiques, environnementaux, démographiques et sociétaux</p>	À confirmer
<p>Engagement avec les autorités locales et soutien de leur rôle en tant que responsables politiques et décideurs pour stimuler le développement local et améliorer la gouvernance</p>	500 millions d'euros proposés
ND	ND
<p>Promotion de forums de dialogue pluri-acteurs inclusifs, dont l'interaction entre les citoyens, les OSC, les autorités locales et d'autres acteurs clés du développement</p>	À confirmer
ND	ND
<p>Soutien aux initiatives et aux programmes mondiaux (ODD, Accord de Paris, etc.)</p>	ND
<p>Renforcement du rôle des autorités locales en tant qu'acteurs du développement en augmentant la capacité des réseaux, des plateformes et des alliances d'autorités locales d'Europe et du Sud à assurer un dialogue politique substantiel et continu dans le domaine du développement et de la gouvernance démocratique, notamment par le biais de l'ATDL</p>	Financement pour CGLU et PLATFORMA
<p>Mobilité urbaine, eau, assainissement, gestion des déchets, économie circulaire, solutions fondées sur la nature, renforcement de la résilience, etc.</p>	À confirmer

4. Autres possibilités de financement externe pour les collectivités territoriales



D'autres Directions générales de l'UE et **Institutions financières de développement multilatérales (IFD)** associées offrent également des possibilités de financement qui peuvent être utiles aux CT dans les pays en développement. Il s'agit notamment de :

» **La Direction générale de la recherche et de l'innovation** : il s'agit de la Direction générale de la Commission européenne responsable de la politique de l'UE en matière de recherche, de science et d'innovation, pour aider à la création de croissance et d'emplois et à la résolution des grands défis sociétaux. Elle finance les Programmes-cadres pour la recherche et le développement technologique (également dans le cadre du CFP), dont Horizon 2020, auquel a succédé Horizon Europe.

» **La Banque européenne d'investissement (BEI)** : elle constitue la plus grande institution financière multilatérale au monde. Elle met ses opérations de financement au service des objectifs de l'UE dans plus de 140 pays à travers le monde, avec pour domaines prioritaires le climat et l'environnement, le développement, l'innovation et les compétences, les petites et moyennes entreprises, les infrastructures et la cohésion. La **Direction des opérations**, responsable des opérations d'investissement avec les **partenaires mondiaux**, comprend les principales divisions chargées des opérations du secteur public en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique³⁷. En 2020, la banque a mobilisé 9,3 milliards d'euros de financement dans les pays en développement et émergents hors de l'Union européenne, soit environ 13 % de son activité³⁸, principalement dans le cadre du **Mandat de prêt extérieur** (dans les pays voisins de l'UE, les pays en phase de préadhésion, l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique du Sud) et de **l'Accord de partenariat de Cotonou** qui couvre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ces accords

devraient être remplacés par le nouveau cadre d'investissement relevant de l'IVCDI. Les mécanismes de financement mixte et les fonds fiduciaires renforcent également la complémentarité entre la BEI, la Commission européenne et d'autres institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la banque de développement allemande (KfW), l'Agence française de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement. Le climat est une priorité importante de la BEI, qui s'est engagée à consacrer au moins 35 % de ses prêts à l'extérieur de l'UE à des projets comportant un élément de sécurité climatique³⁹.

» **La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)** : cette institution financière multilatérale est détenue par 69 pays, l'UE et la BEI et opère en Asie centrale, en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Europe du Sud-Est, en Méditerranée du Sud et de l'Est pour favoriser le progrès vers des économies de marché et la promotion d'initiatives privées et entrepreneuriales. Les secteurs clés comprennent les infrastructures municipales, les transports, l'énergie, l'industrie manufacturière et les services sous les rubriques **Banque et Politique et partenariats**⁴⁰.

De manière générale, les principaux programmes applicables aux CT peuvent être classés dans les catégories suivantes : secteur privé et développement économique, infrastructures, action climatique et environnement, recherche et innovation. Dans la pratique, il y a un chevauchement important et beaucoup ont des conditions précises d'éligibilité géographique. Ils peuvent fournir un soutien sous forme de :

» **Assistance technique**, pour aider à développer des projets bancables, des plans d'action, des

études de faisabilité et des évaluations de vulnérabilité ;

- » **Subventions et cofinancements**, pour la recherche et les projets d'infrastructure à petite échelle ;
- » **Prêts**, pour des projets d'infrastructure de petite et moyenne taille, le développement des services municipaux, le développement du secteur privé.

Quelques exemples de scénarios différents sont présentés ci-dessous pour illustrer l'accès des CT à ces programmes, en complément du logigramme, ainsi que des fiches d'information et un tableau résumé des modalités d'accès aux financements portés respectivement en **Annexe 1** et **Annexe 2**.

1. *Une ville d'Afrique du Nord cherche un soutien pour financer un projet de transport de petite ou moyenne envergure :*

Les programmes les plus utilisés sont la **Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)** et l'**Initiative Résilience économique (ERI)**, gérées par la BEI. La FEMIP vise à encourager la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens par l'amélioration des infrastructures économiques et le soutien au secteur privé, tandis que l'ERI offre des subventions et des instruments financiers pour des projets d'infrastructure présentant un intérêt économique et social. On y accède principalement par l'intermédiaire des institutions financières et des banques commerciales des pays avec lesquels la BEI a établi un partenariat pour fournir des lignes de crédit sous forme de prêts à long terme.

2. *Une ville moyenne d'Asie centrale cherche un soutien technique pour améliorer la résilience au climat et mettre en place des infrastructures durables :*

Les deux programmes auprès desquels on peut solliciter un soutien sont **Green Cities de la BERD** et le **City Climate Finance Gap Fund** de la Banque mondiale et de la BEI en partenariat avec la GIZ. Les deux programmes fournissent un soutien pour évaluer et planifier les défis environnementaux et aider à bâtir des projets finançables. Les villes peuvent y avoir accès en leur exprimant directement leur

intérêt.

3. *Une ville d'Afrique de l'Est est à la recherche d'un soutien pour un projet d'intégration des réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur du pays :*

Un programme utile pourrait être **Horizon 2020/Horizon Europe** par le biais d'un partenariat avec des organisations de recherche pour formuler des méthodes ou des démarches nouvelles et innovantes favorisant l'intégration sociale. Il faut pour cela s'adresser à des organismes européens de recherche et présenter des propositions adéquates sur le portail des financements et des appels d'offres (voir fiche dans l'**Annexe 1**).

Les préoccupations relatives à l'efficacité de l'architecture de financement du développement extérieur ont entraîné des appels à des réformes pour consolider les activités et renforcer la coopération et la cohérence des acteurs financiers de l'UE. Il s'agit notamment de propositions visant à créer à moyen terme une institution unique pour le financement du climat et du développement, sous la forme d'une Banque européenne pour le climat et le développement durable, soit en s'appuyant sur les activités existantes de la BEI et de la BERD, soit dans le cadre d'une structure mixte, soit encore en s'appuyant sur une filiale de la BEI⁴¹. Toutefois, le groupe de sages de haut niveau sur l'architecture financière européenne pour le développement a remis en question la nécessité d'une banque distincte et plutôt suggéré d'améliorer et de renforcer la coopération entre les banques existantes et les autres institutions financières régionales, internationales et multilatérales⁴².

37 Vous trouverez l'organigramme de l'organisation ici : [Direction des opérations \(eib.org\)](https://www.eib.org/operations)

38 *Appui de la BEI au développement - Tour d'horizon 2021*

39 Un aperçu complet des différents prêts, garanties, investissements en fonds propres et services de conseil est disponible à l'adresse suivante : [L'offre de la BEI \(eib.org\)](https://www.eib.org/offer).

40 Les principaux contacts sont disponibles à l'adresse suivante :

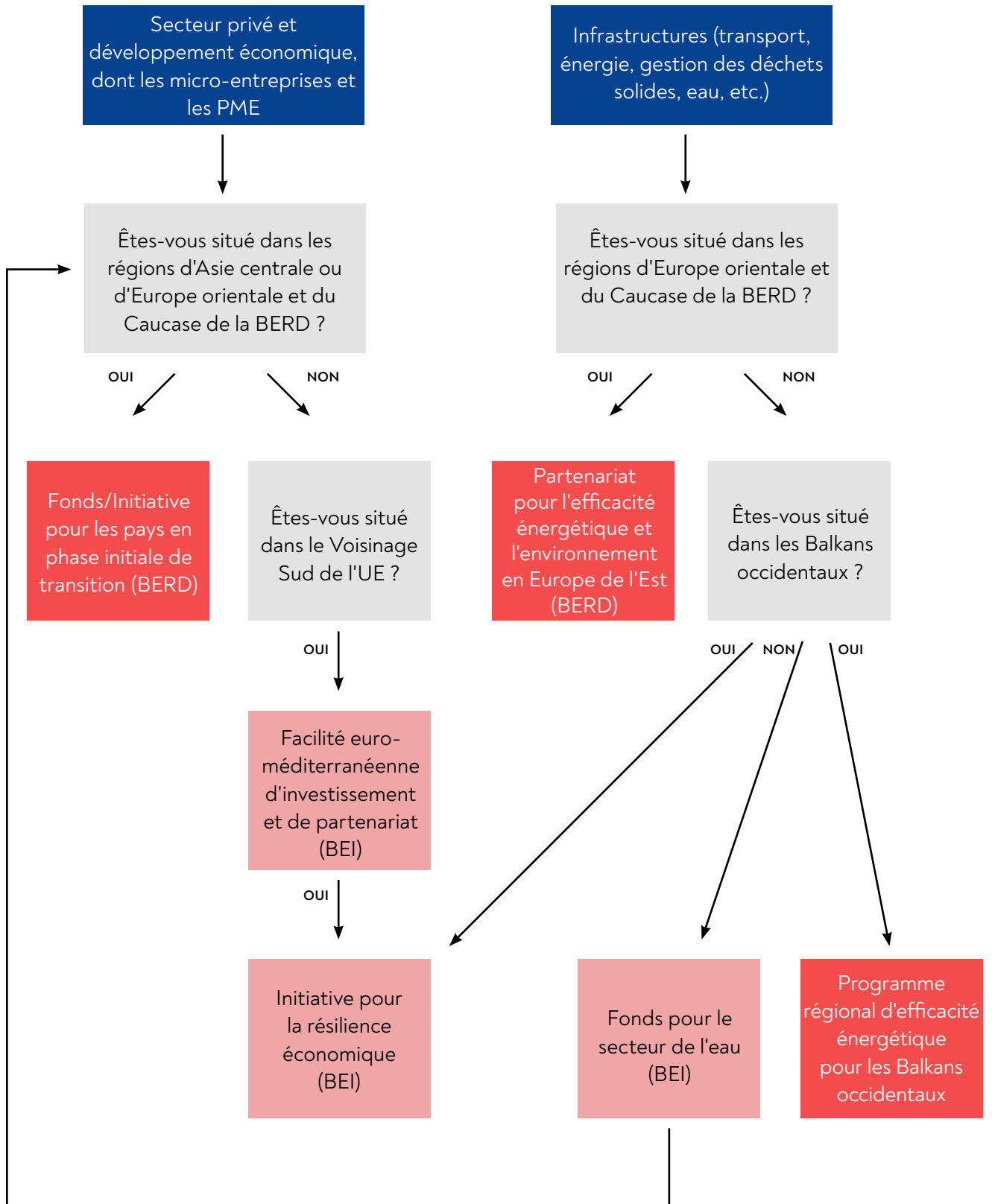
<https://www.ebrd.com/contacts.html> et le vérificateur d'éligibilité au financement à l'adresse suivante : <https://www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/funding-adviser.html>.

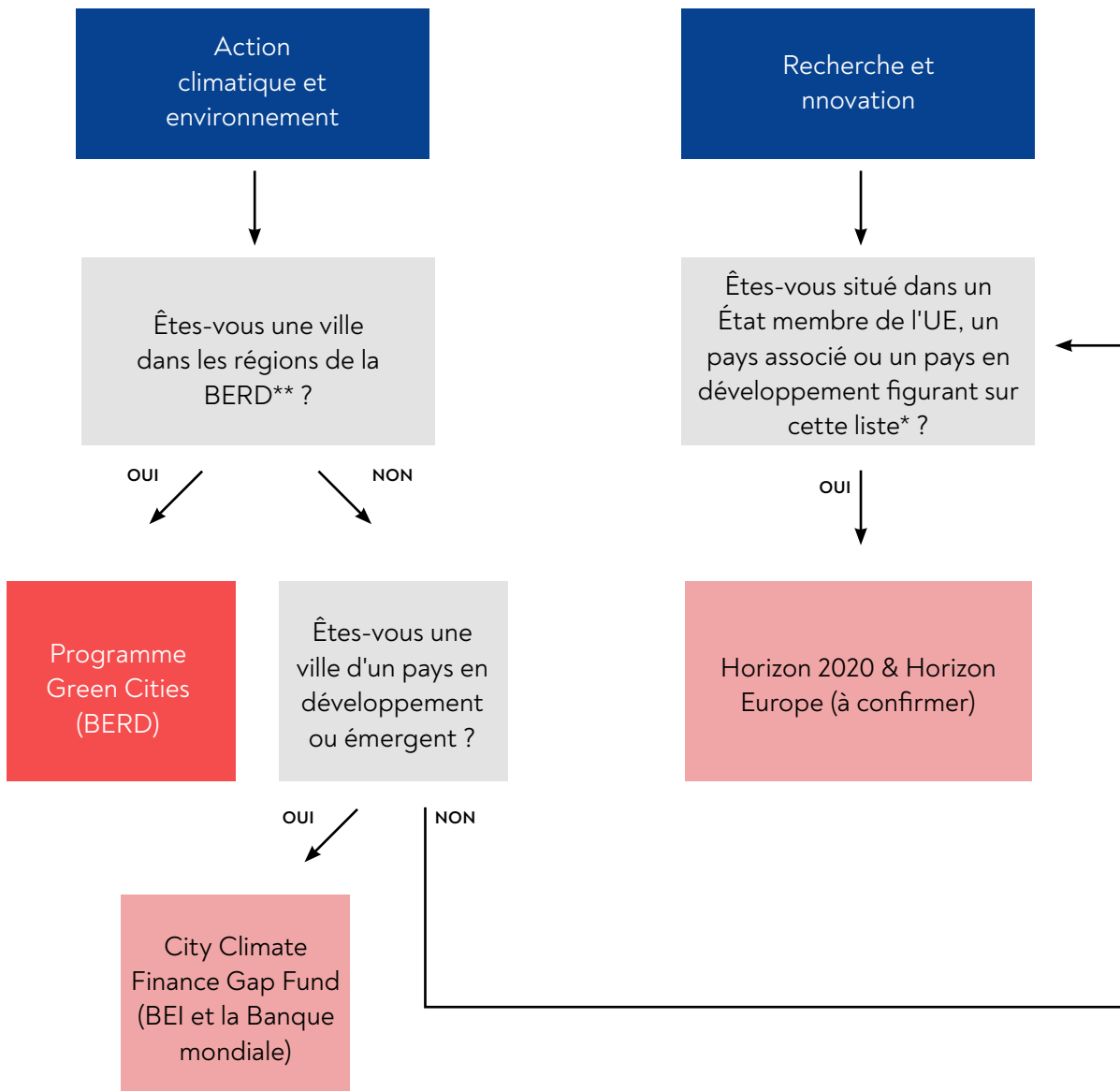
41 Service de recherche du Parlement européen (2021). *Comprendre le financement de l'UE pour les actions extérieures*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/679101/EPRS_IDA\(2021\)679101_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/679101/EPRS_IDA(2021)679101_EN.pdf)

42 ECDPM (2019). *Le système européen de financement du développement : Un appel à une action urgente*. <https://ecdpm.org/talking-points/european-development-financing-system-call-for-urgent-action/>

QUEL EST L'AXE THÉMATIQUE DE VOTRE PROJET/IDÉE ?

L'accès des collectivités territoriales aux financements innovants de l'UE pour le développement : mécanismes et opportunités





*https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/3cpart/h2020-hi-3cpart_en.pdf

**Il s'agit de l'Asie centrale, de l'Europe centrale et des États baltes, de l'Europe orientale et du Caucase, de l'Europe du Sud-Est, de la Méditerranée du Sud et de l'Est, de la Grèce et de la Turquie

5. Résumé et orientations stratégiques

Si l'on considère certains des engagements politiques clés pris ces dernières années par l'UE en faveur de la participation des CT à la coopération au développement, les progrès sur le terrain ont été inégaux. Alors que les priorités et les programmes spécifiques pour les villes et les autorités locales partenaires sont bien présents, leur implication dépend toujours largement du niveau d'autonomie qui leur est accordé par le gouvernement national, de la capacité technique et de la volonté des Délégations de l'UE de s'engager avec elles, avec un financement principalement orienté vers des appels thématiques.

Le nouveau IVCDCI met clairement l'accent sur le principe de « **géographisation** » afin de se rapprocher des bénéficiaires visés et de permettre une plus grande appropriation par les pays, ce qui s'exprime par le déplacement du financement vers le pilier géographique et la suppression de la ligne thématique OSC-AL. Cela peut avoir deux conséquences pour les CT : soit l'intégration de l'approche territoriale dans l'ensemble des programmes et des politiques contribue à renforcer leur rôle en tant que prestataires de services et responsables de la mise en œuvre des ODD au niveau local, soit, en l'absence de politique nationale efficace et d'autonomie, elles sont davantage laissées pour compte dans une logique de « celui qui crie le plus fort » ...

Les **Délégations de l'UE au niveau national sont désormais les principales « gardiennes » de la programmation des fonds**, le premier point d'entrée étant généralement le gouvernement national, ce qui signifie que la forte présence des CT dans la politique

nationale de développement sera un facteur déterminant de l'accès aux financements. Dans ce contexte, les CT et les réseaux mondiaux, tels que CGLU, le Forum des gouvernements locaux du Commonwealth, Metropolis, entre autres, jouent un rôle de plus en plus important dans l'apport à leurs membres (en particulier les villes intermédiaires) du soutien et des outils nécessaires à un engagement efficace et à la reconnaissance par le gouvernement national. Cela notamment en promouvant l'approche ATDL et en permettant que l'avantage comparatif des CT en matière de développement durable soit reconnu parce qu'adapté aux conditions et aux acteurs locaux. Ainsi par exemple, CGLU Afrique a fourni aux CT et aux APLR le soutien technique nécessaire pour développer des feuilles de route afin de participer efficacement aux négociations avec l'UE et les gouvernements nationaux en Libye, au Nigeria, au Cameroun, en Zambie et au Cap-Vert⁴³.

D'un point de vue stratégique, et conformément aux grandes tendances au niveau mondial, l'UE met de plus en plus l'accent sur ses intérêts géopolitiques, tels que la lutte contre les causes profondes de la migration et du changement climatique, les partenariats entre agences par le biais d'une programmation conjointe, et la visibilité des activités de coopération dans le cadre d'une approche « **Équipe Europe** » plus unifiée. Bien que l'amélioration de la flexibilité, de la coordination et de la mobilisation des

⁴³CGLU Afrique (2021). *Processus de programmation 2021-2027 de l'Union européenne : Les autorités locales et régionales d'Afrique organisent des séminaires nationaux*. <https://www.uclga.org/news-caro/european-union-2021-2027-programming-process-africas-local-and-regional-authorities-hold-national-seminars/>



ressources collectives soit bénéfique et nécessaire pour répondre à l'ampleur de ces défis, elle ne doit pas détourner l'attention du développement durable à plus long terme ou des réalités sur le terrain.

L'abandon concomitant de l'aide basée sur les subventions au profit de l'encouragement de l'investissement du secteur privé et du financement mixte par le biais du FEDD+, qui s'est considérablement élargi, soulève d'importantes questions quant au rôle des CT, en tant que **facilitateurs de l'investissement et leviers du capital privé**. A l'évidence, les CT auront besoin d'une plus grande autonomie et d'une plus grande capacité à générer des recettes propres, ainsi que d'un soutien plus stable et prévisible du gouvernement national par le biais de transferts fiscaux intergouvernementaux, afin d'améliorer leur « solvabilité » et de développer des projets « bancables. » Le travail et le soutien technique des mécanismes de consultation et des groupes de travail de CGLU, notamment le **Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV)** et le **groupe de travail de CGLU sur le Renforcement des capacités et des institutions (CIB)**, ainsi que de ses partenaires techniques, tels que le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), sont particulièrement importants à cet égard, de même que les réformes de gouvernance assurant la dévolution des responsabilités budgétaires et fonctionnelles nécessaires pour développer les investissements au niveau infranational.

La pandémie de COVID-19 a accéléré l'action en faveur d'un « **Green Deal européen** », et certains signes indiquent qu'il s'agira d'un élément important des objectifs de programmation actuels et futurs en matière d'action climatique, dont l'atténuation et l'adaptation, aux côtés de la numérisation et de la protection sociale⁴⁴. Comme le prouvent leur engagement accru dans les associations et réseaux de ville à ville, nationaux, régionaux et mondiaux, et leur présence en première ligne pendant la pandémie, les collectivités territoriales ont un rôle extrêmement important à jouer dans la réalisation de ces objectifs lorsque les moyens et la capacité leur en sont donnés. Leur implication forte et soutenue dans toutes les phases du cycle de programmation et de mise en œuvre est donc indispensable.

44 Forum politique sur le développement (2020). Événement de clôture du PFD virtuel le 10 décembre. <https://europa.eu/capacity4dev/policy-forum-development/wiki/closing-event-virtual-pfd-2020-10-december>

6. Recommandations

« Avec ce nouvel accord, les colégislateurs européens envoient un message très positif à toutes les communes, régions et leurs associations en Europe et dans le monde. Le compromis final qui vient d'être adopté renforce la définition du rôle des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques extérieures de l'UE : nous sommes des partenaires clés de la politique de l'UE et des acteurs majeurs du développement durable »

Marlène Siméon,
directrice de PLATFORMA⁴⁵.

Le rôle et l'importance des CT dans les politiques extérieures de l'UE et dans la réalisation des ODD sont de plus en plus reconnus et, dans la pratique, intégrés dans la réflexion sur les programmes⁴⁶. Cependant, il n'existe pas de flux de financement formel dédié aux CT ; l'accès au financement des programmes et au soutien à l'investissement dépend de la capacité des CT et notamment des APLR du Sud à négocier et à assurer leur positionnement dans les plans et budgets de développement nationaux qui sont ensuite soutenus par l'UE. Les points d'accès stratégiques à l'UE se situent au niveau des Délégations nationales, et non de la Commission européenne à Bruxelles ; cette dernière a fourni le cadre général et l'architecture du financement, mais pas le contenu détaillé de la programmation.

Le succès de l'accès aux fonds de l'UE dépendra fortement de la capacité des CT à prouver par des « **arguments économiques stratégiques** » qu'elles sont des partenaires essentiels des plans nationaux de transformation économique et de la « **transition verte** ». Ce travail de plaidoyer doit être « gagné » au niveau du dialogue politique national, puis partagé et négocié avec la Délégation de l'UE compétente

au niveau national pour que les CT soient incluses dans le programme prévisionnel (2021-2027). Si l'urbanisation et les villes durables sont des moteurs clés de la transformation (verte) nationale, et que cela est idéalement exprimé dans les plans/budgets nationaux de développement, alors l'inclusion dans la programmation de l'UE semble probable, étant donné les priorités de l'UE. En outre, il est entendu qu'il y aura probablement des points focaux nationaux – le ministère national désigné (ou le département, l'agence ou similaire) –, qui dirigeront l'engagement avec les Délégations de l'UE ; le ministère du secteur urbain concerné peut être seulement l'un des nombreux ministères négociant l'inclusion des enjeux de l'urbanisation et des villes durables dans le programme de soutien de l'UE. Bien que cela ne soit prescrit dans aucune juridiction, il est entendu qu'une enveloppe de financement des villes durables de 10 à 15 % de la programmation totale pour cette juridiction sur la période 2021-2027 est réalisable.

À la date d'aujourd'hui, mai 2021, on sait peu de choses sur les conditions et les critères détaillés d'accès aux fonds IVCDI. Le dialogue se concentre actuellement sur la conception globale du programme et les

45 PLATFORMA (2021). *L'IVCDI, un accord historique pour la coopération décentralisée*. [Platforma \(platforma-dev.eu\)](http://platforma-dev.eu)

46 Les entretiens ont clairement fait ressortir que les responsables de l'UE et les partenaires tels que la BEI reconnaissent l'importance économique des CT et de l'urbanisation durable comme des facteurs clés du développement national au sens large et de la réalisation des ODD.



enveloppes de financement au niveau national. Les recommandations du présent rapport sont principalement fondées sur ce que les CT peuvent faire pour accroître leur participation à ces négociations et préparer le terrain pour développer des projets qui répondront aux critères et aux domaines d'intervention attendus. Le **Tableau 3** présente un inventaire des recommandations aux parties prenantes concernant l'accès au financement des futurs programmes de l'UE pour aider les CT à atteindre les ODD. Les sections suivantes

fournissent un ensemble de recommandations plus globales pour entamer le processus de travail avec l'UE / les Délégations de l'UE et s'assurer que les CT joueront un rôle dans les pays partenaires dans le cadre du CFP 2021-2027 et de l'IVCDCl.

47 Le contenu de base peut inclure les tendances de l'urbanisation, la hiérarchie et la structure urbaines, le dividende de productivité de l'urbanisation, les villes et la transformation structurelle, le genre et l'inclusion sociale, le risque et la résilience climatiques, la planification, le foncier et les infrastructures, l'énergie et la mobilité, les institutions et la finance. Cela peut mettre en évidence les contraintes à la croissance inclusive et les priorités clés pour la transformation verte.

A. Réseaux de collectivités territoriales : des partenaires de facilitation et de soutien

» Dialogue stratégique I : Travailler avec les APLR

- Travailler avec les APLR respectives (d'abord sur une base régionale) pour les guider dans leur travail avec l'UE et faciliter leur participation au nouveau CFP et à l'IVCDCl ; identifier les questions/défis clés pour accéder au financement du programme et à l'assistance technique.
- Faciliter l'engagement de partenaires clés pour que l'UE, les IFD et d'autres partenaires d'exécution définissent, avec les APLR dans chaque région, les priorités du programme et les conditions d'accès.
- *Le Dossier de plaidoyer stratégique* - Préparer un bref « dossier » d'argumentaire pour le dialogue stratégique afin d'aider les APLR/les CT à présenter plus efficacement leurs arguments en faveur du développement territorial et des CT en tant que moteur clé de la transformation nationale et de la transition verte⁴⁷.

» Dialogue II : Défendre la cause des CT et des APLR

- Renforcer et accélérer l'engagement avec l'UE à Bruxelles, au niveau régional et

national et dans les forums politiques, en défendant le rôle des CT dans la localisation des ODD ; obtenir un siège pour les CT à la table des discussions. S'engager dans les composantes urbaines des initiatives de l'Équipe Europe.

- Plaider en faveur d'une assistance technique pour les CT afin de garantir qu'elles aient une chance équitable de participer - ceci est particulièrement important pour les villes intermédiaires.

» Préparation et pertinence : Répondre à la demande ciblée sur l'accès aux programmes de l'UE

- En collaboration avec les APLR, développer un programme d'appui pour aider les CT à participer aux programmes de l'UE - identifier les besoins critiques et les domaines d'appui.
- Examiner, adapter et concevoir des services d'assistance technique appropriés et un soutien au financement en collaboration avec le FMDV pour que les CT répondent aux exigences du programme de l'UE - prendre note du fait que l'accent est mis sur la mise en œuvre et l'investissement dans la transition verte.



C. Collectivités territoriales

- » **Localiser l'argumentaire stratégique national** et développer **un plan de transformation local** et un portefeuille d'investissements en mettant l'accent sur la mise en œuvre, en partenariat avec l'UE, les IFI et d'autres partenaires au développement⁴⁸.
- » **S'engager avec un large éventail de partenaires et de parties prenantes lors de l'élaboration de projets**, notamment les OSC et les banques, compte tenu de la concurrence accrue pour le financement.
- » **Établir des « dialogues public-privé »** ou des engagements similaires avec le secteur privé et les parties prenantes économiques et sociales pour aider à développer des projets bancables avec des résultats mutuellement avantageux. Apprendre à travailler avec le secteur privé est important pour l'UE et ses nouveaux modèles de financement.
- » Les projets ou les programmes qui offrent **des bénéfices connexes significatifs et reflètent les priorités fondamentales de l'UE**

B. Associations de collectivités territoriales

- » **Plaider la cause de pouvoirs locaux durables** au niveau national et s'assurer de l'articulation avec les priorités de développement nationales (et les budgets) - bâtir des alliances avec les partenaires nationaux autour d'objectifs de développement partagés.
- » **Accélérer et renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE** et fournir des informations détaillées aux membres pour assurer un haut niveau d'engagement dans le processus de programmation - créer des points de contact compétents.
- » **Promouvoir l'ATDL et la coopération décentralisée au niveau national** pour permettre un meilleur accès direct aux financements européens - renforcer la visibilité et la contribution essentielle des villes intermédiaires dans la transformation nationale, la cohésion territoriale et la résilience climatique.

(notamment le changement climatique) sont les plus susceptibles d'être financés.

- » **Donner la priorité au renforcement financier au niveau de la ville** - à travers la pleine fonction de gestion financière - pour soutenir l'accès à de nouvelles modalités de financement ou de prêt ; les CT doivent être en mesure de financer durablement les investissements afin d'accéder au financement et d'en garantir la durabilité.
- » **Créer des partenariats et regrouper des projets pour parvenir à une échelle « critique » et réduire les coûts de transaction⁴⁹.**

⁴⁸ Les plans/budgets locaux doivent faire l'objet d'une élaboration conjointe dans le cadre de processus de planification participatifs et en veillant à ce que toutes les mesures de protection soient pleinement prises en compte.

⁴⁹ Les opérations de prêt à grande échelle sont susceptibles d'être plus attrayantes pour les IFI et les IFD que les projets à petite échelle ou fragmentés. Les prêts souverains de grande ampleur peuvent être rétrocédés par petites tranches aux villes (intermédiaires). Récemment, la BEI a lancé un appel d'offres pour une *Assistance technique pour soutenir l'Initiative des villes africaines durables (ASCI)*, qui vise des opérations de prêt sous-souveraines.

Tableau 3 : Recommandations et actions

DOMAINE	RECOMMANDATIONS	ACTEUR(S) PRINCIPAL/AUX	PARTENAIRES	TIMING
Politique	Promouvoir une approche territoriale du développement local (ATDL) et des réformes de décentralisation (fonctionnelles et budgétaires) pour que les CT puissent mieux accéder aux fonds de l'UE, directement ou par le biais de budgets nationaux affectés, tout en améliorant la visibilité des villes intermédiaires dans la transformation nationale. Une plus grande autonomie pour générer des revenus propres contribuerait également à améliorer la solvabilité et à permettre l'accès aux prêts bancaires pour les projets d'infrastructure grâce à une réduction des risques	APLR	CT Gouvernement national UE	Moyen-long terme
Préparation des projets et capacité	Accroître l'assistance technique et le renforcement des capacités des CT afin qu'elles soient en mesure de répondre aux exigences requises pour accéder aux fonds et aux modalités de prêt, par exemple en articulant les stratégies et les projets aux ODD et à l'agenda climatique, en matière de gestion financière, de génération de revenus, de rédaction de propositions techniques et d'offres avec l'appui de réseaux tels que le FMDV	Réseaux de CT	CT APLR IFD/IFI	Immédiat-court terme
	Établir des « dialogues public-privé » ou des engagements similaires avec le secteur privé, les OSC et les institutions financières pour aider à développer des projets solides et bancables dans les domaines prioritaires identifiés (notamment le changement climatique et la transition verte)	CT	Secteur privé OSC IFD/IFI	Court-moyen terme
	Prendre en compte l'articulation stratégique des projets et des plans de développement locaux avec les plans de développement nationaux et les priorités de l'UE, afin d'identifier les chevauchements et les domaines dans lesquels une coopération conjointe pourrait être mise en place	CT	Gouvernement national APLR	Terme immédiat
	Les interventions et les propositions à grande échelle (par opposition aux interventions éparpillées à plus petite échelle) qui produisent des bénéfices connexes significatifs et reflètent les priorités fondamentales de l'UE en matière de changement climatique et de croissance durable et inclusive sont celles qui ont le plus de chances d'être financées	CT	APLR UE	Court-moyen terme



DOMAINE	RECOMMANDATIONS	ACTEUR(S) PRINCIPAL/ AUX	PARTENAIRES	TIMING
Engagement et dialogue	Renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE et les gouvernements nationaux, fournir des informations détaillées aux CT et créer des points de contact capables de garantir un engagement de haut niveau dans les négociations au niveau national, lesquelles constitueront le facteur déterminant des thèmes et des modalités de financement du programme, tout en améliorant les arguments en faveur de la participation et en développant un discours convaincant	APLR Réseaux de CT	CT Gouvernement national Délégations de l'UE	Immédiat - programmation en cours jusqu'à fin 2021
	Accélérer la participation aux débats sur la politique de développement de l'UE, tels que le Forum politique sur le développement, en défendant le rôle des CT dans la localisation des ODD, en démontrant l'articulation et l'appropriation aux niveaux national et local	APLR Réseaux de CT	UE	Terme immédiat
	S'engager dans les composantes urbaines des Initiatives de l'Équipe Europe pour identifier les domaines où les efforts pourraient être coordonnés et renforcés, par exemple en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités	Réseaux de CT	UE	Court- moyen terme
	S'engager avec les IFI/IFD pour concevoir des opérations de prêt et des portefeuilles de projets convenant aux CT, en établissant les principales conditions d'accès et les exigences sous-souveraines, en particulier pour les villes intermédiaires	Réseaux de CT	APLR IFI/IFD	Moyen terme



ACTEUR	RECOMMANDATIONS	PARTENAIRES	TIMING
Réseaux de CT	Renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE et les gouvernements nationaux, fournir des informations détaillées aux CT et créer des points de contact capables de garantir un engagement de haut niveau dans les négociations au niveau national, lesquelles constitueront le facteur déterminant des thèmes et des modalités de financement du programme, tout en améliorant les arguments en faveur de la participation et en développant un discours convaincant	CT Gouvernement national Délégations de l'UE	Immédiat - programmation en cours jusqu'à fin 2021
	Accroître l'assistance technique et le renforcement des capacités des CT (éventuellement par le biais d'un mécanisme spécifique) afin qu'elles soient en mesure de répondre aux exigences requises pour accéder aux fonds et aux modalités de prêt, par exemple en articulant les politiques et les projets sur les ODD et l'agenda climatique, en matière de gestion financière, de génération de revenus, de rédaction de propositions techniques et de soumissions	CT APLR IFD/IFI	Immédiat-court terme
	Accélérer la participation aux débats sur la politique de développement de l'UE, tels que le Forum politique pour le développement, en défendant le rôle des CT dans la localisation des ODD, en démontrant l'articulation et l'appropriation aux niveaux national et local	UE	Terme immédiat
	S'engager dans les composantes urbaines des initiatives de l'Équipe Europe pour identifier les domaines où les efforts pourraient être coordonnés et renforcés, par exemple en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités	UE	Court-moyen terme
	S'engager avec les IFI/IFD pour façonner des opérations de prêt et des portefeuilles de projets convenant aux CT en établissant les conditions clés d'accès et les exigences sous-souveraines, en particulier pour les villes intermédiaires	APLR IFI/IFD	Moyen terme

ACTEUR	RECOMMANDATIONS	PARTENAIRES	TIMING
APLR	Renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE et les gouvernements nationaux, fournir des informations détaillées aux CT et créer des points de contact capables de garantir un engagement de haut niveau dans les négociations au niveau national, lesquelles constitueront le facteur déterminant des thèmes et des modalités de financement du programme, tout en améliorant les arguments en faveur de la participation et en développant un discours convaincant	CT Gouvernement national Délégations de l'UE	Immédiat - programmation en cours jusqu'à fin 2021
	Promouvoir une approche territoriale du développement local (ATDL) et des réformes de décentralisation (fonctionnelles et fiscales) pour que les CT puissent mieux accéder aux fonds de l'UE, directement ou par le biais de budgets nationaux affectés, tout en améliorant la visibilité des villes intermédiaires dans la transformation nationale. Une plus grande autonomie pour générer des revenus propres contribuerait également à améliorer la solvabilité et à permettre l'accès aux prêts bancaires et à l'emprunt pour les projets d'infrastructure grâce à une réduction des risques	CT Gouvernement national UE	Moyen-long terme
CT	Prendre en compte l'articulation stratégique des projets et des plans de développement locaux avec les plans de développement nationaux et les priorités de l'UE, afin d'identifier les chevauchements et les domaines dans lesquels une coopération conjointe pourrait être mise en place	Gouvernement national APLR	Terme immédiat
	Accélérer la participation aux débats sur la politique de développement de l'UE, tels que le Forum politique pour le développement, en défendant le rôle des CT dans la localisation des ODD, en démontrant l'articulation et l'appropriation aux niveaux national et local	UE	Terme immédiat
	Établir des « dialogues public-privé » ou des engagements similaires avec le secteur privé, les OSC et les institutions financières pour aider à développer des projets solides et bancables dans les domaines prioritaires identifiés (notamment le changement climatique et la transition verte)	Secteur privé OSC IFD/IFI	Court-moyen terme
	Les interventions et les propositions à grande échelle (par opposition aux interventions éparées à plus petite échelle) qui produisent des bénéfices connexes significatifs et reflètent les priorités fondamentales de l'UE en matière de changement climatique et de croissance durable et inclusive sont celles qui ont le plus de chances d'être financées	APLR UE	Court-moyen terme

L'accès des collectivités territoriales aux financements innovants de l'UE pour le développement : mécanismes et opportunités



Annexe 1. Fiches d'information sur les programmes de financement externe

Nom et Agence d'exécution : **Horizon 2020**
(Commission européenne)

Intention et objectifs stratégiques : faire en sorte que l'Europe produise des connaissances scientifiques et technologiques parmi les meilleures du monde, éliminer les obstacles à l'innovation et permettre aux secteurs privé et public de collaborer plus facilement pour trouver des solutions aux grands défis sociétaux.

Budget et calendrier : 80 milliards d'euros, 2014 - 2020 (prolongé à 2021 jusqu'à la transition vers Horizon Europe)

Portée et couverture

» **Géographique**⁵⁰ :

- États membres de l'UE et pays associés (Islande, Norvège, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie, Israël, Moldavie, Suisse, Îles Féroé, Ukraine, Tunisie, Géorgie, Arménie)
- Instituts de recherche dans 130 pays en développement
- Cofinancement disponible pour certains pays industrialisés et économies émergentes

» **Thématique (Défis sociétaux) :**

- Santé, évolution démographique et bien-être ;
- Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et sur les eaux intérieures, et bioéconomie ;
- Énergie sûre, propre et efficace ;
- Des transports intelligents, écologiques et intégrés ;
- Action climatique, environnement, efficacité des ressources et matières premières ;
- L'Europe dans un monde en mutation - des

sociétés inclusives, innovantes et réfléchies ;

- Des sociétés sûres – protection de la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.

Stratégies d'accès pour les CT : contact et partenariat avec des instituts de recherche, dont au moins 3 de l'UE ou de pays associés (la recherche de partenaires/organismes potentiels peut être effectuée à l'adresse : <https://cordis.europa.eu/datalab/datalab.php>) et recherche de propositions pertinentes sur : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/h2020>. Les appels correspondants dans le cadre du thème de l'énergie comprennent **la Mobilité pour la croissance, les villes et communautés intelligentes**, et pour l'action climatique, **l'Innovation des villes pour la durabilité et la résilience**. Les points de contact nationaux (PCN) peuvent fournir des conseils, des informations et une assistance⁵¹.

Principaux critères d'éligibilité : les projets de recherche collaborative et d'innovation doivent être menés par des consortiums d'organisations comprenant au moins 3 participants de 3 États membres de l'UE ou pays associés différents. Une évaluation de la capacité financière de l'organisation peut s'avérer nécessaire.

Mécanismes d'attribution : appels à propositions et appels d'offres avec jusqu'à 100 % des coûts éligibles couverts par des subventions. Financement conjoint de l'UE et des gouvernements nationaux, de l'industrie ou d'autres organismes, disponible par le biais du ERA-NET Cofund et du European Joint Programme (EJP) Cofund.

⁵⁰ La liste des pays éligibles peut être consultée à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/3cpart/h2020-hi-3cpart_en.pdf

⁵¹ <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/ncp>



Nom et agence d'exécution : **Horizon Europe**
(Commission européenne)

Intention et objectifs stratégiques : générer des connaissances, renforcer l'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'Union et favoriser l'accès à des solutions innovantes et leur adoption dans l'industrie européenne, notamment dans les PME, et dans la société pour relever les défis mondiaux, notamment le changement climatique et les Objectifs de développement durable.

Budget et calendrier : 95,5 milliards d'euros, 2021-2027 (*note : adoption du programme de travail principal prévue en avril 2021*)

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Les États membres de l'UE, l'Association européenne de libre-échange, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats, les candidats potentiels, les pays couverts par la Politique européenne de voisinage.
- Pays tiers disposant de bonnes capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, d'une économie de marché ouverte fondée sur des règles, de la promotion de politiques en faveur du bien-être économique et social des citoyens (*négociations d'association en cours*).

» **Thématique (Pilier 2 : Défis mondiaux et compétitivité européenne et industrielle) :**

- Santé
- Culture, créativité et société inclusive
- Sécurité civile pour la société
- Numérique, industrie et espace
- Climat, énergie et mobilité
- Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement
- **Les zones de mission** au sein des groupes du pilier 2 offrent des mesures interdisciplinaires pour relever les grands défis sociétaux, notamment l'adaptation au changement climatique, la santé des océans, des mers, des eaux côtières et intérieures, ainsi que les **villes climatiquement neutres et intelligentes**.

Stratégies d'accès pour les CT : à déterminer, mais probablement un arrangement similaire à Horizon 2020

Critères d'éligibilité clés : à déterminer

Mécanismes d'attribution : le portail des financements et des appels d'offres⁵² devient un guichet unique pour tous les programmes gérés par l'UE ; il fournira des informations sur les questions de recherche et d'innovation que les candidats doivent aborder dans leurs propositions.

52 <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Nom et agence d'exécution : **Fonds/Initiative pour les pays en phase initiale de transition (BERD)**

Intention et objectifs stratégiques : stimuler l'activité économique dans les pays de la BERD qui sont confrontés à d'importants défis en matière de transition (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République kirghize, Moldavie, Mongolie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) en finançant des projets plus nombreux et de plus petite taille, en mobilisant davantage d'investissements et en encourageant les réformes économiques en cours.

Budget et calendrier : contributions de donateurs de 0,86 milliard d'euros (2015), 2004 - en cours

Portée et couverture

» Géographique :

- Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République kirghize, Moldavie, Mongolie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan

» Thématique :

- S'attaque au climat peu propice aux investissements au niveau microéconomique en fournissant des financements de projets individuels et des services de conseil, et au niveau macroéconomique du dialogue politique et de la réforme institutionnelle. L'accent est mis sur le développement du secteur privé (PME). Des priorités spécifiques pour chaque pays en phase initiale de transition sont définies dans la stratégie nationale correspondante de la BERD, qui tient compte des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Stratégies d'accès pour les CT : contacter le Bureau local de la BERD dans le pays. Les investissements dans les services durables et les petits projets d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'eau et des eaux usées, des déchets solides, des transports et des communications, en fonction de la capacité des consommateurs locaux à payer les améliorations, sont encouragés moyennant un financement municipal et de l'assistance technique.

Principaux critères d'éligibilité : les projets doivent bénéficier d'une gestion solide, avoir de fortes perspectives commerciales, impliquer des contributions importantes en espèces ou en nature de la part du promoteur du projet, bénéficier à l'économie locale et contribuer au développement du secteur privé, satisfaire à des normes bancaires et environnementales rigoureuses.

Mécanismes d'attribution :

- **Le mécanisme de prêt direct** finance des projets d'expansion, de modernisation et d'acquisition dans le secteur privé et fournit des fonds de roulement allant de 0,5 à 10 millions d'euros.
- **Le mécanisme de cofinancement pour les entreprises de taille moyenne** permet de cofinancer, aux côtés des banques locales, jusqu'à 50 % du prêt accordé aux entreprises sélectionnées.
- **Le mécanisme d'investissement direct** permet à la BERD de soutenir des prises de participation directes allant de 0,5 à 6 millions d'euros dans des entreprises locales.



Nom et agence d'exécution : **Partenariat pour l'efficacité énergétique et l'environnement en Europe de l'Est** (BERD)

Intention et objectifs stratégiques : un fonds multi-donateurs destiné à faciliter les investissements dans les infrastructures municipales favorisant l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement dans les pays du Partenariat oriental.

Budget et calendrier : 0,2 milliard d'euros, 2010 - en cours

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Ukraine, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie

» **Thématique :**

- Chauffage urbain
- Efficacité énergétique dans les bâtiments publics (écoles, jardins d'enfants, hôpitaux)
- Mesures d'économie d'énergie dans les logements résidentiels
- Énergies renouvelables (y compris la biomasse)
- Éclairage public
- Traitement de l'eau et des eaux usées
- Gestion des déchets solides
- Transports urbains

Stratégies d'accès pour les CT : le Groupe de pilotage, composé des pays bénéficiaires et des agences d'exécution, élabore et présente des propositions de projets à l'Assemblée des contributeurs, qui approuve l'attribution des subventions.

Principaux critères d'éligibilité : les projets doivent démontrer leur potentiel d'économie énergétique, leur capacité à réduire la pollution et/ou leur potentiel de réforme réglementaire.

Mécanismes d'attribution : subventions de cofinancement à utiliser pour inciter les municipalités à contracter des prêts auprès des agences d'exécution participantes : Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), Société financière internationale (SFI), Banque de développement allemande (KfW), Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO), Banque nordique d'investissement (NIB), Banque mondiale (BM).



Nom et agence d'exécution : Programme régional d'efficacité énergétique pour les Balkans occidentaux (BERD)

Intention et objectifs stratégiques : créer un marché durable pour l'efficacité énergétique dans les Balkans occidentaux, en soutenant les investissements en matière d'efficacité énergétique dans les secteurs privé et public.

Budget et calendrier : 0,023 milliard d'euros, 2012 - en cours

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie

» **Thématique :**

- efficacité énergétique et énergies renouvelables

Stratégies d'accès pour les CT : contacter le Bureau de projet WeBSEFF dans le pays ou soumettre un formulaire de demande <http://www.webseff.com/index.php/2013-08-25-07-42-09/how-to-apply>

Principaux critères d'éligibilité : investissement dans des technologies modernes qui réduisent la consommation d'énergie ou les émissions de CO₂ d'au moins 20 % ; rénovation de bâtiments, à condition que l'investissement les rende au moins 30 % plus efficaces sur le plan énergétique ; projets autonomes d'énergie renouvelable.

Mécanismes d'attribution :

1. **Soutien au dialogue stratégique et à la préparation de projets :** facilite le dialogue stratégique avec les autorités afin d'améliorer les cadres réglementaires et de surmonter les barrières commerciales pour l'émergence de marchés de sociétés de services énergétiques.
2. **Mécanisme de ligne de crédit pour les petits projets (WeBSEFF) :** offre des prêts d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros aux municipalités, aux prestataires de services municipaux, aux entreprises de services énergétiques et aux propriétaires de bâtiments publics, avec des incitations sous forme de subventions représentant 10 à 15 % du montant du prêt si le projet est mené à bien.
3. **Mécanisme de financement direct pour les projets de taille moyenne (WeBSEFF) :** fournit des prêts directs de 2 à 6 millions d'euros pour les projets éligibles, ainsi qu'une assistance technique et des paiements incitatifs basés sur la réduction estimée des émissions de CO₂.



Nom et agence d'exécution : Programme Green Cities (BERD)

Intention et objectifs stratégiques : construire un avenir meilleur et plus durable pour les villes et leurs habitants en identifiant, en hiérarchisant et en reliant les défis environnementaux des villes à des investissements dans les infrastructures et des mesures politiques durables.

Budget et calendrier : 1,5 milliard d'euros, 2016 - en cours

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Villes dans les régions de la BERD

» **Thématique :**

- Action climatique, infrastructures et politiques durables

Stratégies d'accès pour les CT : contacter greencities@ebrd.com, engagement formel déclaré par un accord de prêt ou de projet avec la BERD pour un projet pilote d'investissement ou un Protocole d'accord ou une lettre d'engagement avec la BERD déclarant que la ville entreprendra ou a l'intention d'entreprendre un projet d'infrastructure durable financé par la BERD dans les deux ans.

Principaux critères d'éligibilité : être une ville dans les régions de la BERD, avoir une population d'au moins 100 000 habitants, être prêt à mener un Plan d'action pour une ville verte, lancer un projet d'investissement dans l'un des secteurs suivants : déchets solides,

eau et eaux usées, transport urbain, énergie de quartier, ou bâtiments à faible émission de carbone et résilients au changement climatique.

Mécanismes d'attribution :

- 1. Développement de Plans d'action pour une ville verte (GCAP)⁵³ :** évaluer et hiérarchiser les défis environnementaux, en élaborant un plan d'action pour les relever par des interventions stratégiques et des investissements dans des infrastructures durables.
- 2. Investissement dans les infrastructures durables :** faciliter les investissements verts publics ou privés dans les domaines de l'eau et des eaux usées, des transports urbains, de l'énergie de quartier, de l'efficacité énergétique des bâtiments et des déchets solides.
- 3. Renforcement des capacités :** fournir un soutien technique aux responsables municipaux et aux acteurs locaux afin de garantir que les investissements dans les infrastructures et les mesures stratégiques identifiées dans les plans d'action pourront être développés, mis en œuvre et suivis.

53 Méthodologie du Plan d'action pour une ville verte : https://ebrdgreencities.com/assets/Uploads/PDF/3255f2232f/GCAP_2-1_Methodology_V1.pdf

Nom et agence d'exécution : **Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat - FEMIP** (BEI)

Intention et objectifs stratégiques : encourager la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens. La FEMIP concentre ses activités sur deux grandes priorités : le soutien au secteur privé et la création d'un environnement favorable à l'investissement.

Budget et calendrier : 9,6 milliards d'euros, 2002 - en cours

Portée et couverture

» Géographique :

- Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, bientôt la Libye

» Thématique :

- Énergie (projets d'énergie renouvelable, efficacité énergétique)
- Transports et télécommunications (aéroports, transport aérien, routes et autoroutes, ports, ponts)
- Environnement (approvisionnement en eau, collecte et traitement des eaux usées, déchets solides, atténuation et adaptation au changement climatique)
- Capital humain et social (hôpitaux, cliniques et soins de santé, écoles, logements sociaux)
- Industrie, tourisme et services (grandes entreprises et PME)

Stratégies d'accès pour les CT : les prêts directs (pour les projets d'un montant supérieur à 25 millions d'euros) peuvent être sollicités directement auprès de la BEI et de ses bureaux locaux. Pour les projets de moindre envergure, il faut s'adresser aux institutions financières ou aux banques commerciales avec lesquelles la BEI a établi des partenariats et qui peuvent être

consultées à l'adresse suivante : <https://www.eib.org/intermediarieslist/search/index>

Principaux critères d'éligibilité : les projets doivent contribuer au développement de l'infrastructure économique des pays partenaires, la priorité étant donnée à l'expansion du secteur privé et à la création d'un environnement favorable aux entreprises. Ils sont évalués en fonction de leur adéquation et cohérence techniques, de leur viabilité économique/financière et du respect des normes environnementales et internationales en matière de passation de marchés.

Mécanismes d'attribution : cofinancement jusqu'à 50 % du coût total par le biais de prêts individuels pour les projets d'investissement de plus de 25 millions d'euros, et de lignes de crédit pour les projets de moindre envergure de moins de 25 millions d'euros sous forme de prêts à long terme accordés aux PME et aux collectivités locales par l'intermédiaire de banques et d'institutions de crédit-bail locales.

Le **Fonds fiduciaire de la FEMIP** accorde des subventions pour des services de conseil (par exemple, des réformes politiques, réglementaires et institutionnelles et le renforcement des capacités qui contribuent à favoriser le développement du secteur privé), la participation au capital-risque pour des opérations de prise de participation et le soutien à la transformation démocratique qui servent de catalyseur économique pour le changement et soutiennent la création d'emplois. Il contient également l'enveloppe **Action climatique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (CAMENA)** qui fournit des subventions visant des initiatives climatiques spécifiques, telles que l'assistance technique pour soutenir les évaluations du risque climatique et de la vulnérabilité, les études de faisabilité ainsi que l'amélioration de l'environnement favorable aux investissements climatiques parmi les institutions publiques et privées.

Nom et agence d'exécution : **City Climate Finance Gap Fund** (BEI, Banque mondiale et autres partenaires)

Intention et objectifs stratégiques : fournir une variété de services d'assistance technique et de renforcement des capacités pour soutenir la planification et les investissements intelligents en matière de climat dans les villes des pays en développement et émergents. Améliorer la planification de stratégies à faible émission de carbone et les efforts de résilience des villes, aider les dirigeants des villes à constituer une réserve d'investissements urbains intelligents sur le plan climatique, faciliter la connexion entre les villes et les partenaires financiers potentiels, et tirer parti de la collaboration internationale et des partenariats avec les réseaux de villes.

Budget et calendrier : 0,055 milliard d'euros, 2020 - en cours

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Pays à revenu faible et intermédiaire

» **Thématique :**

- Mobilité urbaine durable
- Efficacité énergétique et énergies renouvelables, notamment la rénovation des bâtiments, l'éclairage public, le chauffage et le refroidissement urbains
- Gestion des déchets solides et activités d'économie circulaire
- Gestion de l'eau et des eaux usées
- Verdissement des zones urbaines, solutions fondées sur la nature, infrastructure bleue/verte
- Bâtiments écologiques
- Adaptation aux vulnérabilités climatiques établies
- Logement abordable avec une approche d'efficacité énergétique
- Programmes d'investissement multisectoriels par zone, y compris

l'amélioration des bidonvilles et des quartiers informels, le réaménagement des friches industrielles et les extensions urbaines

Stratégies d'accès pour les CT : les villes, les autorités municipales et les collectivités locales peuvent soumettre un formulaire de manifestation d'intérêt à l'adresse suivante, pour une présélection : <https://www.citygapfund.org/apply-for-support>. Après la présélection, une demande plus détaillée qui aborde les spécificités du projet devra être soumise et évaluée sur la base de : l'étendue et la crédibilité des bénéfices anticipés de l'action climatique ; le potentiel de reproduction et de changement d'échelle ; l'articulation avec les engagements du gouvernement national et local ; les avantages environnementaux, sociaux et économiques connexes; la bancabilité ou la solvabilité potentielle ; l'appropriation politique et la priorité au niveau du conseil municipal et au niveau national.

Principaux critères d'éligibilité : (1) être un pays en développement ou un pays émergent figurant sur la liste du CAD de l'APD-OCDE⁵⁴, (2) avoir le potentiel de contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tel qu'identifié dans l'Accord de Paris et/ou à l'adaptation au changement climatique, avoir estimé le potentiel d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique de la proposition, (3) appartenir à l'un des secteurs thématiques énumérés ci-dessus, (4) être situé dans une zone urbaine ou être fonctionnellement lié à une zone urbaine, (5) être dans la phase de planification stratégique ou de préfaisabilité d'un projet.

Mécanismes d'attribution : fournit des subventions et une assistance technique par l'intermédiaire de la BEI (via la GIZ) ou de la Banque mondiale au stade initial de la préparation des projets. Il ne finance pas directement les investissements mais peut aider à identifier d'autres sources de financement pour les étapes ultérieures du cycle du projet.

⁵⁴ <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm>



Nom et agence d'exécution : Initiative pour la résilience économique (BEI)

Intention et objectifs stratégiques : rendre les pays plus inclusifs en offrant des subventions et des instruments financiers pour des projets d'infrastructure présentant un avantage économique et social, tout en aidant les femmes et les jeunes à trouver un emploi. L'initiative aide également les pays et les régions à se préparer à des chocs économiques ou environnementaux soudains.

Budget et calendrier : 6 milliards d'euros (les investissements du secteur public s'élèvent actuellement à 1,35 milliard d'euros), 2016 - en cours.

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Voisinage Sud et Balkans occidentaux.

» **Thématique :**

- Des infrastructures durables et vitales (eau propre, énergie, éducation, soins de santé, transports et services urbains) et une croissance du secteur privé qui stimule les possibilités d'emploi grâce à un soutien accru aux micro-entreprises et PME.

Stratégies d'accès pour les CT : les prêts directs (pour les projets d'un montant supérieur à 25 millions d'euros) peuvent être sollicités directement auprès de la BEI et de ses bureaux locaux. Pour les projets de moindre envergure il faut s'adresser aux institutions financières ou aux banques commerciales avec lesquelles la BEI a établi des partenariats et qui peuvent être

consultées à l'adresse suivante : <https://www.eib.org/intermediarieslist/search/index>

Principaux critères d'éligibilité : être situé dans le Voisinage sud ou dans les Balkans occidentaux.

Mécanismes d'attribution : fonds de capital-investissement, prêts en monnaie locale (pour les micro-entreprises et PME), instruments de partage des risques (garanties), financement direct (en combinant des subventions avec les prêts de la BEI).



Nom et agence d'exécution : **Fonds pour le secteur de l'eau** (BEI avec le soutien du gouvernement néerlandais)

Intention et objectifs stratégiques : soutenir le développement de projets dans le domaine de l'eau dans les pays à revenu faible et moyen inférieur.

Budget et calendrier : 0,003 milliard d'euros, 2018 - en cours

Portée et couverture

» **Géographique :**

- Pays à revenu faible et moyen inférieur.

» **Thématique :**

- Projets relatifs à l'eau et à la gestion de l'eau.

Stratégies d'accès pour les CT : à déterminer.

Principaux critères d'éligibilité : soutien des projets dans des villes de plus de 100 000 habitants et des groupes de villes plus petites.

Mécanismes d'attribution : subventions et assistance technique dans la phase de démarrage.

Annexe 2. Récapitulatif des modalités d'accès des collectivités territoriales aux financements européens



Titre du programme/projet CITY CLIMATE FINANCE GAP FUND
PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre	BEI
Partenaires	BM GIZ BMU BMZ GCoM ICLEI C40

SUJET

Objectifs	Fournir une gamme d'assistance technique et de renforcement des capacités pour soutenir la planification et les investissements climato-intelligents dans les villes des pays en développement et émergents. Améliorer la planification à faible émission de carbone et les efforts de résilience des villes, aider les dirigeants des villes à constituer un portefeuille d'investissements urbains intelligents face au climat, faciliter la connexion entre les villes et les partenaires financiers potentiels, et tirer parti de la collaboration internationale et des partenariats avec les réseaux de villes
Thème(s)	Action climatique Efficacité énergétique Services municipaux Transport Énergie propre
Couverture géographique	Pays à revenu faible ou intermédiaire

FINANCEMENT

Budget total	0,055 milliards d'euros
---------------------	-------------------------

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération	<ol style="list-style-type: none"> 1. être un pays en développement ou un pays émergent figurant sur la liste du CAD de l'APD-OCDE, 2. avoir le potentiel de contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tel que précisé dans l'Accord de Paris et/ou à l'adaptation au changement climatique, avoir estimé l'impact de la proposition sur le changement climatique 3. appartenir à l'un des secteurs thématiques énumérés ci-contre, 4. être situé dans une zone urbaine ou être fonctionnellement lié à une zone urbaine, 5. être en phase de planification stratégique ou de préféabilité d'un projet
Modalité d'accès	Directe
Mode de passation de marché	Manifestations d'intérêt
Type	Assistance technique et subventions
Situation actuelle	En cours
Période	2020 à ce jour
Stratégies d'accès	Les villes, les autorités municipales et les collectivités locales peuvent soumettre un formulaire de manifestation d'intérêt à l'adresse suivante : https://www.citygapfund.org/apply-for-support pour la présélection

Titre du programme/projet INITIATIVE POUR LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre BEI

SUJET

Objectifs Rendre les pays plus inclusifs en offrant des subventions et des instruments financiers pour des projets d'infrastructure présentant un avantage économique et social, tout en aidant les femmes et les jeunes à trouver un emploi. L'initiative aide également les pays et les régions à se préparer à des chocs économiques ou environnementaux soudains

Thème(s) Énergie propre | Eau propre | Éducation | Transport | Soins de santé | Développement du secteur privé

Couverture géographique Voisinage Sud de l'UE | Balkans occidentaux

FINANCEMENT

Budget total 6 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération Doit être situé dans le Voisinage Sud de l'UE ou dans les Balkans occidentaux

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché Manifestations d'intérêt

Type Prêts | Ressources mixtes | Garanties | Fonds d'investissement privés

Situation actuelle En cours

Période 2016 à ce jour

Stratégies d'accès Les prêts directs (pour les projets d'un montant supérieur à 25 millions d'euros) peuvent être sollicités directement auprès de la BEI et de ses bureaux locaux. Pour les projets de moindre envergure il faut s'adresser aux institutions financières ou aux banques commerciales avec lesquelles la BEI a établi des partenariats, dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : <https://www.eib.org/intermediarieslist/search/index>

Titre du programme/projet FONDS POUR LE SECTEUR DE L'EAU
PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre	BEI
Partenaires	Gouvernement néerlandais

SUJET

Objectifs	Soutenir le développement de projets dans le domaine de l'eau dans les pays à revenus faibles et moyens inférieurs
Thème(s)	Eau propre Gestion de l'eau
Couverture géographique	Pays à revenu faible ou intermédiaire

FINANCEMENT

Budget total	0,003 milliards d'euros
---------------------	-------------------------

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération	Soutien aux projets dans les villes de plus de 100 000 habitants et dans les agglomérations urbaines plus petites
Modalité d'accès	Directe
Mode de passation de marché	À confirmer
Type	Subventions Assistance technique
Situation actuelle	En cours
Période	2018 à ce jour
Stratégies d'accès	À confirmer

Titre du programme/projet **PARTENARIAT POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE DE L'EST**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre	BERD
Partenaires	CEB BEI SFI KfW NEFCO NIB BM

SUJET

Objectifs	Un fonds multi-donateurs pour faciliter les investissements dans les infrastructures municipales favorisant l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement dans les pays du Partenariat oriental
Thème(s)	Services municipaux Action climatique Énergie propre Efficacité énergétique
Couverture géographique	Europe de l'Est et Caucase

FINANCEMENT

Budget total	0,2 milliards d'euros
---------------------	-----------------------

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération	Les projets doivent démontrer leur potentiel d'économie d'énergie, leur capacité à réduire la pollution et/ou leur potentiel en matière de réforme réglementaire
Modalité d'accès	Directe
Mode de passation de marché	Manifestations d'intérêt
Type	Subventions Prêts
Situation actuelle	En cours
Période	2010 à ce jour
Stratégies d'accès	Le groupe de pilotage, composé des pays bénéficiaires et des agences d'exécution, élabore et présente des propositions de projets à l'Assemblée des contributeurs du Fonds, qui approuve l'attribution des subventions http://e5p.eu/

Titre du programme/projet **FONDS/INITIATIVE POUR LES PAYS DE LA BERD EN PHASE INITIALE DE TRANSITION**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre BERD

SUJET

Objectifs Stimuler l'activité économique dans les pays de la BERD qui sont confrontés à d'importants défis en matière de transition (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République kirghize, Moldavie, Mongolie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) en finançant des projets plus nombreux et plus petits, en mobilisant davantage d'investissements et en encourageant les réformes économiques en cours

Thème(s) Développement du secteur privé | Croissance inclusive | Services municipaux

Couverture géographique Asie centrale | Europe de l'Est et Caucase

Composantes et sous-composantes

1. Le mécanisme de prêt direct finance des projets d'expansion, de modernisation et d'acquisition dans le secteur privé pour un montant compris entre 0,5 et 10 millions d'euros
2. Le mécanisme de cofinancement permet de financer, conjointement avec des banques locales, jusqu'à 50 % du prêt accordé à des entreprises sélectionnées
3. Le mécanisme d'investissement direct permet à la BERD de soutenir des prises de participation directes dans des entreprises locales pour un montant compris entre 0,5 et 6 millions d'euros

FINANCEMENT

Budget total 0,857 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération

1. Être situé dans un pays où opère la BERD
2. Avoir de solides perspectives commerciales
3. Fournir d'importants apports de fonds propres en espèces ou en nature provenant du promoteur du projet
4. Bénéficier à l'économie locale et contribuer au développement du secteur privé
5. Satisfaire aux normes bancaires et environnementales

Modalité d'accès	Directe	Mode de passation de marché	Manifestations d'intérêt
-------------------------	---------	------------------------------------	--------------------------

Type	Prêts	Situation actuelle	En cours	Période	2004 à ce jour
-------------	-------	---------------------------	----------	----------------	----------------

Stratégies d'accès Contacter le bureau local de la BERD dans le pays ou l'équipe chargée de la transition rapide au siège de la BERD à Londres. Il faut généralement compter trois à six mois entre le premier contact et la signature d'un accord <https://www.ebrd.com/what-we-do/sectors-and-topics/early-transition-countries-initiative.html>

Titre du programme/projet PROGRAMME GREEN CITIES DE LA BERD

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre BERD

SUJET

Objectifs Construire un avenir meilleur et plus durable pour les villes et leurs habitants en identifiant, en hiérarchisant et en reliant les défis environnementaux des villes aux investissements dans les infrastructures et aux mesures politiques durables

Thème(s) Action climatique | Développement de politiques

Couverture géographique Asie centrale | Europe de l'Est et Caucase | Europe centrale et les États baltes | Europe du Sud-Est | Méditerranée du Sud

Composantes et sous-composantes

1. Plans d'action pour une ville verte (GCAP)
2. Investissement dans les infrastructures durables : faciliter les investissements verts publics ou privés dans les domaines de l'eau et des eaux usées, des transports urbains, de l'énergie de quartier, de l'efficacité énergétique des bâtiments, des déchets solides.
3. Renforcement des capacités : soutien technique aux responsables municipaux et aux acteurs locaux afin de garantir que les investissements dans les infrastructures et les mesures politiques identifiées dans les plans d'action peuvent être développés, mis en œuvre et suivis

FINANCEMENT

Budget total 1,5 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération

1. Être une ville dans les régions de la BERD
2. Avoir une population d'au moins 100.000 habitants
3. Être prêt à mener un plan d'action pour une ville verte
4. Proposer un projet pilote d'investissement dans l'un des secteurs suivants : déchets solides, eau et eaux usées, transports urbains, énergie de quartier, ou bâtiments à faible émission de carbone et résilients au changement climatique

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché Manifestations d'intérêt

Type Assistance technique

Situation actuelle En cours

Période 2016 à ce jour

Stratégies d'accès Contacter greencities@ebrd.com

Accord de prêt ou de projet avec la BERD pour un projet pilote d'investissement ou un protocole d'accord ou une lettre d'engagement avec la BERD

Titre du programme/projet PROGRAMME RÉGIONAL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LES BALKANS OCCIDENTAUX

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre BERD

SUJET

Objectifs Créer un marché durable pour l'efficacité énergétique dans les Balkans occidentaux, en soutenant les investissements dans ce domaine dans les secteurs privé et public

Thème(s) Énergie propre | Action pour le climat | Efficacité énergétique

Couverture géographique Balkans occidentaux

Composantes et sous-composantes

1. Dialogue politique avec les autorités pour améliorer les cadres réglementaires et surmonter les obstacles du marché
2. Mécanisme de ligne de crédit pour les petits projets (WeBSEFF) : prêts jusqu'à 2,5 millions d'euros aux municipalités, aux prestataires de services municipaux, aux entreprises de services énergétiques et aux propriétaires de bâtiments publics
3. Mécanisme de financement direct pour les projets de taille moyenne (WeBSEFF) : prêts de 2 à 6 millions d'euros pour des projets éligibles, accompagnés d'une assistance technique et de paiements incitatifs basés sur la réduction estimée des émissions de CO₂

FINANCEMENT

Budget total 0,023 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération

1. Investissement dans des technologies modernes permettant de réduire la consommation d'énergie ou les émissions de CO₂ d'au moins 20 % ;
2. Rénovation de bâtiments, à condition que l'investissement les rende au moins 30 % plus efficaces sur le plan énergétique ;
3. Projets autonomes d'énergie renouvelable

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché Manifestations d'intérêt

Type Assistance technique | Prêts

Situation actuelle En cours

Période 2012 à ce jour

Stratégies d'accès Contacter le bureau de projet WeBSEFF dans le pays ou soumettre le formulaire de demande <http://www.webseff.com/index.php/2013-08-25-07-42-09/how-to-apply>

Titre du programme/projet **FACILITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT (FEMIP)**
PROPRIÉTAIRE
Maître d'œuvre BEI

SUJET

Objectifs Encourager la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens. La FEMIP concentre ses activités sur deux grandes priorités : le soutien au secteur privé et la création d'un environnement favorable à l'investissement

Thème(s) Énergie propre | Efficacité énergétique | Transport | Action pour le climat | Développement du secteur privé | Éducation | Services municipaux

Couverture géographique Méditerranée du Sud

FINANCEMENT

Budget total 9,6 milliards d'euros

Correspondance Jusqu'à 50 % du coût total par le biais de prêts individuels pour les projets d'investissement de plus de 25 millions d'euros, et des lignes de crédit pour les projets de moindre envergure de moins de 25 millions d'euros sous forme de prêts à long terme accordés aux PME et aux collectivités locales au travers de banques intermédiaires et d'institutions de crédit-bail locales

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération Le projet doit contribuer au développement de l'infrastructure économique, la priorité étant donnée à l'expansion du secteur privé et à la création d'un environnement favorable aux entreprises

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché Manifestations d'intérêt

Type Prêts

Situation actuelle En cours

Période 2002 à ce jour

Stratégies d'accès Les prêts directs (pour les projets de plus de 25 millions d'euros) peuvent être demandés directement à la BEI et aux bureaux locaux. Pour les projets de moindre envergure, il convient de s'adresser aux institutions financières ou aux banques commerciales avec lesquelles la BEI a établi un partenariat, dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.eib.org/intermediarieslist/search/index>

Titre du programme/projet HORIZON 2020
PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre Commission européenne

SUJET

Objectifs Veiller à ce que l'Europe produise des connaissances scientifiques et technologiques parmi les meilleures au monde, supprimer les obstacles à l'innovation et permettre aux secteurs privé et public de collaborer plus facilement pour trouver des solutions aux grands défis sociétaux

Thème(s) Santé et bien-être | Agriculture et environnement | Énergie propre | Transport | Action pour le climat | Sécurité | Recherche et innovation

Couverture géographique États membres de l'UE | Pays associés | Organismes de recherche dans 130 pays

Composantes et sous-composantes

1. Excellence sur le plan scientifique
2. Leadership industriel
3. Défis sociétaux

FINANCEMENT

Budget total 80 milliards d'euros

Correspondance 70 % à 100 % des coûts directs éligibles
Taux forfaitaire de 25 % des coûts directs éligibles pour les coûts indirects

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération Doit inclure au moins 3 organisations de 3 différents États membres de l'UE ou pays associés. En plus de ces trois partenaires, toute entité légale de n'importe quel pays du monde peut participer

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché Appels à propositions et appels d'offres

Type Subventions

Situation actuelle En cours

Période 2014 - 2021

Stratégies d'accès Propositions et appels d'offres pertinents : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/h2020>

Titre du programme/projet **HORIZON EUROPE**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre Commission européenne

SUJET

Objectifs Produire des connaissances, renforcer l'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'Union et favoriser l'accès à des solutions innovantes et leur adoption par l'industrie européenne, notamment les PME, et la société, afin de relever les défis mondiaux, notamment le changement climatique et les objectifs de développement durable

Thème(s) Santé et bien-être | Agriculture et environnement | Culture et créativité | Migration et mobilité | Action pour le climat | Numérique | Sécurité

Couverture géographique États membres de l'UE et pays associés

FINANCEMENT

Budget total 95,5 milliards d'euros

Correspondance Jusqu'à 100 %

ACCÈS

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché Appels à propositions et appels d'offres

Type Subventions

Situation actuelle Anticipé

Période 2021 - 2027

Stratégies d'accès Une fois confirmées, toutes les propositions seront disponibles sur le portail des financements et des appels d'offres (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>)

Titre du programme/projet **IVCDI - GÉOGRAPHIQUE**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre Commission européenne (DG INTPA)

SUJET

Objectifs Favoriser le dialogue et la coopération avec les pays tiers, chaque enveloppe régionale étant adaptée aux besoins et aux priorités des pays respectifs

Thème(s) Sécurité | Migration et mobilité | Agriculture et environnement | Action climatique | Croissance inclusive | Bonne gouvernance | Droits humains et démocratie | Services municipaux | Développement de politiques

Couverture géographique Pays du voisinage de l'UE | Afrique sub-saharienne | Asie-Pacifique | Amérique latine et Caraïbes

Composantes et sous-composantes

1. Personnes	4. Paix
2. Planète	5. Partenariat
3. Prospérité	

FINANCEMENT

Budget total 60,38 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération 25 % pour les objectifs climatiques, 20 % pour l'inclusion sociale et le développement humain, 10 % pour les causes profondes de la migration et du déplacement forcé.

Au moins 92 % doivent répondre aux critères de l'APD

Fenêtre de voisinage : 10 % alloués à la performance
4 % alloués à la coopération transfrontalière

Mode de passation de marché À confirmer

Type À confirmer

Situation actuelle Anticipé

Période 2021 - 2027

Stratégies d'accès Programmation en cours par le biais des Délégations de l'UE. 500 millions d'euros engagés pour soutenir l'autonomisation et le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Une attention particulière est accordée à l'Approche territoriale du développement local (ATDL) et à la décentralisation, en soutenant la prestation de services municipaux et le renforcement des capacités

Titre du programme/projet **IVCDCI - CADRE D'INVESTISSEMENT**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre Commission européenne (DG INTPA)

SUJET

Objectifs Mobiliser des ressources financières supplémentaires du secteur privé pour le développement durable

Thème(s) Développement du secteur privé | Agriculture et environnement | Énergie propre | Action pour le climat | Numérique | Migration et mobilité | Croissance inclusive

Couverture géographique Pays du voisinage de l'UE | Afrique sub-saharienne | Asie-Pacifique | Amérique latine et Caraïbes

Composantes et sous-composantes

1. Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+)
2. Garantie d'action extérieure

FINANCEMENT

Budget total À confirmer

Correspondance Garantie d'action extérieure de 53,4 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération Complémentarité avec d'autres initiatives, soutien par des partenaires privés et publics, techniquement viable et durable sur le plan environnemental et social. Priorité aux pays en situation de fragilité ou de conflit, aux PMA et aux PPTE, ou aux régions ayant des besoins critiques en matière d'infrastructures et de connectivité.

Modalité d'accès Directe

Mode de passation de marché À confirmer

Type Subventions | Prêts | Financement mixte

Situation actuelle Anticipé

Période 2021 - 2027

Stratégies d'accès Tirer parti du soutien du secteur privé pour des investissements supplémentaires et des mécanismes de financement mixte. Programmation en cours par le biais des Délégations de l'UE, susceptible d'inclure le volet relatif aux villes durables

Titre du programme/projet **IVCDCI - RÉPONSE RAPIDE**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre Commission européenne (DG INTPA)

SUJET

Objectifs Assurer la prévention des conflits et réagir aux crises et à l'instabilité, en liant l'aide humanitaire à l'action de développement et en répondant aux besoins et aux priorités de la politique étrangère

Thème(s) Sécurité | Politique étrangère | Aide humanitaire | Paix

Couverture géographique Pays associés | Pays à revenu faible ou intermédiaire | Pays du voisinage de l'UE | Afrique sub-saharienne | Asie-Pacifique | Amérique latine et Caraïbes

FINANCEMENT

Budget total 3,18 milliards d'euros

ACCÈS

Mode de passation de marché À confirmer

Type À confirmer

Situation actuelle Anticipé

Période 2021 - 2027

Stratégies d'accès Programmation en cours par le biais des Délégations de l'UE
Il est peu probable qu'un financement important soit disponible pour les CT

Titre du programme/projet **IVDCI - THÉMATIQUE**

PROPRIÉTAIRE

Maître d'œuvre Commission européenne (DG INTPA)

SUJET

Objectifs Soutenir les droits humains et la démocratie, la société civile, la stabilité et la paix. Complète les activités de la dimension géographique lorsqu'aucune n'est disponible

Thème(s) Société civile | Santé et bien-être | Éducation | Migration et mobilité | Droits humains et démocratie | Bonne gouvernance | Action pour le climat | Énergie propre | Croissance inclusive | Agriculture et environnement | Sécurité | Paix

Couverture géographique Pays associés | Pays à revenu faible ou intermédiaire | Pays du voisinage de l'UE | Afrique sub-saharienne | Asie-Pacifique | Amérique latine et Caraïbes

Composantes et sous-composantes

1. Droits humains et démocratie
2. Organisations de la société civile
3. Stabilité et paix
4. Défis mondiaux

FINANCEMENT

Budget total 6,36 milliards d'euros

ACCÈS

Critères d'éligibilité / Pondération 25 % pour les objectifs climatiques, 20 % pour l'inclusion sociale et le développement humain, 10 % pour les causes profondes de la migration et du déplacement forcé.
Au moins 92 % doivent répondre aux critères de l'APD

Modalité d'accès À confirmer

Mode de passation de marché À confirmer

Type À confirmer

Situation actuelle Anticipé

Période 2021 - 2027

Stratégies d'accès Programmation en cours par le biais des Délégations de l'UE
Financement de plates-formes telles que CGLU et PLATFORMA, probablement dans le cadre des défis mondiaux, partenariats

© 2021 Cités et Gouvernements
Locaux Unis (CGLU)

Avec le soutien financier de



Ce projet est co-financé
par l'Union européenne



Suède
Sverige